



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

EDITION 2006



PROXIMITEOUVERTUREECONOMIECULTUREENVIRONNEMENTSPORTTRANSPORTTOURISMESOCIAL



EDITO

Le rapport d'activité témoigne de la vie même de notre collectivité départementale, de ses orientations, de son dynamisme, de ses choix. Mais il permet avant tout de rendre compte des actions conduites par l'ensemble des services du Conseil Général.

Le Conseil Général connaît une évolution considérable, avec des adaptations permanentes. Les modifications de la sphère départementale, dessinent le nouveau visage de notre collectivité pour les vingt ans qui viennent. Le champ de compétence de l'échelon départemental ne cesse de s'élargir pour recouvrir pratiquement tous les domaines de l'action publique.

Le Conseil Général a construit au fil des années une politique de développement, volontariste, tournant délibérément le dos à toute résignation, conscient que dans un département rural comme le Cantal, il joue un rôle d'impulsion, souvent déterminant. C'est ainsi que le Conseil Général assure sa vocation d'échelon de proximité et de solidarité tout en affirmant sa volonté de participer toujours plus activement à la dynamique du territoire.

La présentation par grands objectifs de l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée et des moyens qui leur sont affectés, doit permettre de rendre plus lisible notre action. Ce rapport montre la qualité et le volume de travail accompli par les agents du Département dans cette période de forte mutation. Je crois que nous avons su accueillir les nouveaux venus en adaptant notre organisation tout en perpétuant une culture qui nous est propre et qui chaque jour doit devenir plus apparente.

Le Plan d'Action Départemental favorise la proximité, l'écoute, la réactivité et l'efficacité. Il s'appuie aussi sur des projets concourant à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens. Il témoigne enfin de la différence d'approche que notre échelon doit offrir en terme de service aux usagers.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
Vincent DESCOEUR





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

SOMMAIRE

P4 REGARDS SUR 2006

P6 L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Les élus - le Cabinet
La Direction Générale des Services
Les moyens humains
Les moyens financiers
Les moyens supports :
Service des Assemblées, Bureau de la logistique et des achats, Service des bâtiments départementaux, Direction des systèmes d'information, des nouvelles technologies et de la modernisation, Service des Affaires Juridiques et des Marchés

P14 SOLIDARITE ET FAMILLE

- L'aide sociale aux handicapés
- L'aide sociale aux personnes âgées
- Les actions d'insertion
- L'aide sociale à l'enfance
- La prévention sanitaire et protection maternelle et infantile
- Le service social départemental

P17 OUVERTURE DU TERRITOIRE

- Le désenclavement numérique
- Le réseau routier
- La desserte aérienne

P20 EDUCATION ET FORMATION

- Les collèges
- Les autres interventions en matière d'éducation
- Les transports scolaires

P22 ECONOMIE ET EMPLOI

- l'agriculture
- l'industrie, le commerce, l'artisanat
- le tourisme

P28 ENVIRONNEMENT

- l'environnement
- le Laboratoire Départemental

P30 CADRE DE VIE

- L'accompagnement des territoires
- Les lignes régulières de transports
- La culture
- La Médiathèque Départementale
- Les Archives Départementales
- Le sport
- La vie quotidienne : le SDIS



R E G A R D 2 0

JANVIER

Reprise de l'activité « analyse d'eau » par le Laboratoire Départemental.

La station du Lioran fête ses 100 ans et accueille le Conseil Général des Jeunes.

Manifestation de vœux au monde sportif et remise d'équipements.

Mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

MARS

La ZA du Crozatier à Saint-Flour premier bénéficiaire du nouveau dispositif d'accompagnement pour renforcer l'attractivité économique du Cantal.

Bilan de la saison hivernale au Lioran : un grand cru pour le Cantal.

Plus de 300 nouveaux arrivants cantaliens accueillis à l'Hôtel du Département.

MAI

Première édition du Forum RuraliTIC : 300 élus et professionnels de l'administration électronique réunis à Aurillac.

4ème Salon du Livre Jeunesse à Naucelles.

Convention avec le Rectorat pour le développement des Environnement Numérique de Travail (ENT).

FEVRIER

Scènes en Partage : une nouvelle saison culturelle pour tous les cantaliens.

Le Fonds d'Equipement des Communes prend en compte 226 dossiers pour 2,54 M€.

Le Cantal au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Le Conseil Général mobilise les territoires pour répondre à l'appel à projets « Pôle d'Excellence Rurale ».

AVRIL

La nouvelle salle de lecture des Archives départementales est ouverte au public.

Accueil dans l'Atrium du Conseil Général du 3ème Forum des métiers du sport.

Engagement de la concertation au titre du schéma départemental d'enseignement artistique.

JUIN

La RD 120 : premiers investissements et lancement des études pour un ambitieux programme de modernisation dès son transfert au Département.

Validation d'une stratégie touristique nouvelle orientée vers le marché.



D O S U R

JUILLET

Implantation de la société « le1515 » à Saint-Flour : 50 emplois en perspective.

Les programmes de restructuration des collèges Jeanne de la Treilhe à Aurillac et Blaise Pascal à Saint-Flour débutent.

Signature de la convention de partenariat avec la CCI du Cantal.

SEPTEMBRE

La Coupe du Monde de Rugby fait étape au Conseil Général un an avant son ouverture.

Journées internationales et concours national Salers.

6 pôles d'excellence rurale labellisés dans le Cantal dès le premier appel à projet.

NOVEMBRE

Réunion par Agence des personnels de la DDE transférés pour la présentation de la nouvelle organisation.

Travaux préparatoires à la nouvelle convention agricole pluriannuelle.

Prise en charge effective de la compétence «viabilité hivernale».

AOUT

ECLAT : Le Conseil Général lieu d'accueil du 21ème Festival.

Le nouveau label « Café Cass' Croûte » pour quatre premiers établissements.

OCTOBRE

Le Cantal fait sa promotion au Train Bleu à Paris.

Concours national Aubrac à Saint-Flour.

56% des agents TOS transférés optent pour le Conseil Général.

DECEMBRE

Vote des Orientations Budgétaires pour 2007.

Présence de Cantal Développement sur l'Aire des Volcans d'Auvergne à l'occasion des vacances de Noël.



le Conseil Général chaque jour à vos côtés

L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Les lois de décentralisation ont attribué aux Conseils Généraux des compétences essentielles : action sociale, collèges, transports scolaires, voirie, ... Mais le Conseil Général du Cantal s'investit bien au-delà et de façon volontaire dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Il attache une attention particulière à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.



L' ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Organe délibérant du département, elle est formée de la réunion des 27 conseillers généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Les conseillers généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Ces séances sont publiques. L'Assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.

M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 1er avril 2004.

Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des conseillers généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :	M. Vincent DESCOEUR
Premier Vice-Président :	M. Henri BARTHELEMY
Deuxième Vice-Président :	M. Gérard LEYMONIE
Troisième Vice-Président :	M. Bernard DELCROS
Quatrième Vice-Président :	M. Michel LAFON
Cinquième Vice-Président :	M. François VERMANDE
Sixième Vice-Président :	M. Louis-Jacques LIANDIER
Septième Vice-Président :	M. Louis GALTIER
Huitième Vice-Président :	M. Jean-Yves BONY

et les 18 Membres :

Mme Madeleine BAUMGARTNER, MM. Roger BESSE, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Yves DEBORD, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Bruno FAURE, Pierre FOUILLADE, Pierre JARLIER, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Christian MEINIEL, Jacques MEZARD, Jean-Claude WALCHLI.

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque conseiller général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1ère COMMISSION

FINANCES ET ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

M. Henri BARTHELEMY

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Louis-Jacques LIANDIER,
M. Louis GALTIER

MEMBRES :

MM. Roger BESSE, Jean-Pierre
DELPONT, Pierre JARLIER, Jacques
MARKARIAN, Jacques MEZARD,
Jean-Claude WALCHLI

2ème COMMISSION

ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT :

M. Gérard LEYMONIE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Yves DEBORD,
M. Jean-Yves BONY

MEMBRES :

MM. Daniel CHEVALEYRE,
Louis CLAVILIER, Bruno FAURE,
Pierre FOUILLADE, Christian LEOTY,
Alain MARLEIX

3ème COMMISSION

SOLIDARITE - JEUNESSE SERVICES

PRÉSIDENT :

M. Michel LAFON

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Charles DELAMAIDE,
M. François VERMANDE

MEMBRES :

Mme Madeleine BAUMGARTNER,
MM. Alain CALMETTE, Bernard
DELGROS, Michel LEHOURS,
Christian MEINIEL.



LE CABINET ET LA COMMUNICATION

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil Général, le Cabinet est constitué d'une équipe de onze personnes. Cette équipe, dont la coordination est assurée depuis octobre par le Chef de Cabinet suite au départ du Directeur, traite les affaires réservées et gère le planning du Président en relation directe avec les élus. Le Cabinet travaille en collaboration étroite avec le Directeur Général des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental. Les activités du Cabinet s'ordonnent en trois principaux domaines :

Administration générale :

Une chargée de mission gère le suivi du planning du président, les crédits du Cabinet ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Un autre chargé de mission assure plus particulièrement l'élaboration et le suivi des marchés, ainsi que la rédaction de notes de synthèse, éditoriaux et courriers. Il participe à la communication et au suivi du Conseil Général des jeunes.

Interventions et secours d'urgence :

Une chargée de mission traite et assure le suivi des interventions et des demandes d'aide financière au titre du secours d'urgence. Le montant des crédits « secours d'urgence » pour 2006 s'élève à 63 465,67 €. 347 demandes d'aide financière ont été examinées et 287 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable. Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 221,13 €.

La communication :

L'objectif principal de la communication est l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général. La chargée de mission participe à la réalisation de la revue d'information « CANTAL AVENIR » (70 000 exemplaires) diffusée auprès de tous les foyers cantaliens. Elle prépare les campagnes d'affichage mises en place dans les abribus du département sur des thèmes en lien avec l'actualité et l'activité du Conseil Général. Elle veille à la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques et de partenariat : utilisation du logo sur tous supports de communication et sur le terrain (banderoles, panneaux, dotations en tenues sportives ...), et par la réservation d'espaces publicitaires dans différentes publications départementales, régionales et nationales. Elle assure un rôle de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication du Conseil Général. En 2006, les dépenses mandatées à ce titre sont au total de 225.602 €. Une attachée de presse assure le relais avec les médias et répond quotidiennement aux demandes des journalistes. Elle réalise des supports de communication écrits (dossiers de presse, communiqués, rapports d'activité...) et oraux (conférences de presse, interviews, salons et soirées événementielles...). Elle est en charge de la veille médiatique (revues de presse, bilans) ainsi que la diffusion de l'information sur le site Internet du Conseil Général.

LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'ensemble de l'administration départementale. Elle est assurée par Patrick LOTHE qui dirige les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Il coordonne l'activité des services avec le concours de trois Directeurs Généraux Adjointes et du Comité de Direction constitué de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation.

La nouvelle assemblée de collégiens élus à l'automne 2005, pour deux ans, a consacré sa première année de mandat à définir, au sein de chacune de ses commissions, les projets à concrétiser :

- La mise en œuvre, en étroite collaboration avec les associations travaillant sur ce sujet, d'une action humanitaire en direction du Burkina Faso, pour la commission Affaires sociales et Solidarité.
- La conception d'une production artistique collective, à partir de différentes créations réalisées au sein des collègues, valorisant l'image du Département, pour la commission Sport, Culture et Loisirs.
- L'organisation d'une journée « propre » avec le nettoyage des berges d'une rivière, associé à la découverte du milieu naturel, avec en prime la réalisation d'un DVD sur le thème de l'eau et du milieu aquatique, pour la commission Environnement et Patrimoine. L'opération de découverte de la station du Lioran a été reconduite. Cette activité ski s'inscrit dans un contexte pédagogique annuel plus adapté à l'apprentissage, celui de la classe de neige.

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

Vincent DESCOEUR

Contrôle de gestion

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR DE CABINET

Patrick LOTHE

S.D.I.S

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT

CHEF DE CABINET

Stéphane SAUTAREL

Sylvie ROUANNE-BROMET

Communication

**DIRECTION DE LA
SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE**

**DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

**DIRECTION DES
DÉPLACEMENTS
ET DES
INFRASTRUCTURES**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

**DIRECTION DES
FINANCES ET DE
LA LOGISTIQUE**

**DIRECTION
DES SYSTEMES
D'INFORMATION,
DES TECHNOLOGIES
ET D'APPUI
AUX COLLECTIVITÉS**

Directeur :
Loïc DELACHAUX D.G.A
Adjoint :
François CABROL

Directeur :
Jean LETERME

Directeur :
J.L SAVIGNAC D.G.A
Adjoints :
Daniel GEORGIN
M.A LE MINH TRIET

Directeur :
Daniel BRUNO

Directeur :
Pascal RIGAUT

Directeur :
**Fabien
MIEDZIANOWSKI**

Chef de projet :
Daniel BOUZAT

Service Éducation
Jeunesse
Sport-Culture :
Brigitte DUBOIS

Service Administratif :
Isabelle Lacombe

Service de la Gestion
Administrative :
Sandrine LE BOZEC

Service des Marchés :
Nadine ROUSSILLES

Service Exploitation
Informatique
Jean-Philippe LAVIGNE

Service Social :
Maryse PERRIER
Adjoint :
Isabelle BAZIN

Service Cadre de Vie
Environnement
Aides aux communes :
Bruno DENISE

Direction des Routes :
Daniel GEORGIN

Service Prévention,
Prospectives,
Formations :
Michel LAFLORENCIE

Service des Finances :
Géraldine MARLENE

Services Études
Informatiques
William BURIAS

Circonscription Aurillac :
.....
Circonscription Mauriac :
Josiane DESRUELLE
Circonscription St Flour :
Geneviève TRIDOT

Service Économie et
Développement
Agricole :
Gérard CHANSON

Service Études et
Travaux Neufs :
Denis AUDOUARD
Service des Affaires
Foncières :
Michel LAFAGE
Service Entretien et
Règlementation :
Didier ROUX

Animateur Hygiène
et Sécurité :
Jean-Paul MARONCLES

Service de la Logistique
et des Achats :
Céline JOUENNE

Service Administratif
et d'Assistance
aux Collectivités :
Sandrine CARLUT

Service de Protection
Maternelle et Infantile :
Dr Denise BERTHELIER
Circonscription Aurillac :
.....

Service Équipements
et Aménagements
Touristiques :
Laurence SOLIGNAC

Agence Départementale d'Aurillac :
Philippe FABREGUES

.....

.....

.....

Circonscription Mauriac :
.....
Circonscription St Flour :
Dr Régis MOISSET

**CANTAL
DÉVELOPPEMENT**

Agence Départementale de Mauriac :
Gérard MARCOMBES

(par intérim)
Agence Départementale de Saint-Flour :
Régis WAGNIER
(par intérim)

.....

.....

.....

Service Insertion :
Maryse GEORGES

ADMD

Direction des Transports
et des Grands
Équipements :
M.A LE MINH TRIET

MÉDIATHÈQUE

**ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES**

**LABORATOIRE
D'ANALYSES
ET DE RECHERCHE**

Service Enfance
Jeunesse :
Claudine DELACHAUX

Service des Bâtiments
Départementaux :
Thierry CLEIN

Directeur :
Denis LLAVORI

Directeur :
Edouard BOUYE

Directeur :
Catherine PARISOT
(par intérim)

Service Personnes Agées-
Personnes Handicapées :
Françoise ANDRIEUX

Service des Transports :
Anh-Thu THAI-DUC

Équipe Médico sociale :
Dr Louis ROCHERY
Prestations :
Gérard RICHY
Équipements Tarification :
Véronique LESCOPE

Maison Départementale
des Personnes
Handicapées :
Laurence RIPERT

LES MOYENS HUMAINS

En 2006, le Conseil Général a recruté 86 agents titulaires ou non titulaires (contrats de 6 mois ou plus) de la fonction publique. A ce nombre s'ajoutent tous les recrutements de courte durée pour assurer des remplacements momentanés d'agents, notamment de cuisiniers ou du personnel d'accueil en collèges. En outre, des recrutements ponctuels peuvent aussi intervenir pour faire face à des accroissements temporaires d'activités, avec en particulier des contractuels qui ont contribué à garantir en fin d'année la viabilité hivernale sur le réseau routier départemental. Ces recrutements se font à 80% au niveau local en collaboration de plus en plus étroite avec l'ANPE, l'AGESI (association d'aide à l'insertion des personnes handicapées), ou encore avec le service « Insertion » du Conseil Général assurant la gestion des RMIstes.

Malgré cette forte augmentation de recrutements en 2006, liée à l'élargissement des missions de la Collectivité dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil Général n'a pas pu répondre favorablement aux 700 candidatures spontanées reçues en 2006 hors appels à candidatures.

Au 1er janvier 2006, les 170 Techniciens et Ouvriers de Service (TOS) travaillant dans les collèges ont été mis à disposition du Département et relèvent donc depuis de l'autorité fonctionnelle du Président du Conseil Général du Cantal. En cours d'année, 56 % d'entre eux ont choisi de rejoindre dès le 1er janvier 2007 les rangs des agents du Département. Ce taux très largement supérieur à la moyenne nationale est la conséquence de la politique d'accueil et de communication mise en œuvre par le Conseil Général du Cantal et engagée par des rencontres locales entre le Président et les agents concernés. Ce pourcentage répond également à la qualité des relations établies entre les services du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, les principaux et gestionnaires de collèges et les différents services du Conseil Général.

Une démarche similaire en direction des 320 agents (en fait un peu moins avec les postes transférés vacants) de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) qui seront mis à disposition au 1er janvier 2007 auprès de la Collectivité a été également mise en œuvre avec en complément des bulletins d'information et des rencontres régulières avec les représentants de ces personnels.



Avec l'arrivée de ces nouveaux agents, un travail de réflexion d'adaptation, de rationalisation et de modification de l'organisation de la Collectivité a été lancé pour assimiler cette crise de croissance qui va engendrer le doublement des effectifs du Conseil Général en l'espace d'une année. L'évolution de l'organigramme en 2006 s'explique également par la volonté de renforcer l'efficacité des services et de traduire encore plus concrètement les orientations politiques de l'Assemblée Départementale. Un travail, mené par l'ensemble de l'encadrement, a abouti à la mise en place de projets de Direction et de Service qui sont aussi la déclinaison opérationnelle des orientations des Conseillers Généraux.

Toujours dans le domaine des ressources humaines, l'année 2006 a été également marquée au sein du Conseil Général par la refondation du dispositif d'évaluation des agents de la Collectivité en impliquant toutes les strates hiérarchiques et par la mise en œuvre progressive d'une politique d'hygiène et de sécurité en direction de ses personnels. Elle a vu se poursuivre les projets lancés en 2005 avec notamment le développement de la formation continue et l'affirmation de la politique de management.

Avec l'augmentation de ses effectifs et de ses prérogatives, le Conseil Général se doit de tendre vers toujours plus d'efficacité et de professionnalisme tout en conservant son identité et en respectant l'engagement de ses agents qui oeuvrent chaque jour sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des Cantaliens.

Quelques chiffres :

Effectifs :

960 emplois permanents
au 1er janvier 2007
(+ 85 assistantes familiales)

Mouvements recensés en 2006 :

27 fonctionnaires stagiaires recrutés
24 titularisations après stages
Plus de 150 avancements d'échelon
14 avancements de grade ou promotions internes
3 réintégrations après période de disponibilité
2 mutations vers d'autres collectivités
1 mise en disponibilité
7 départs à la retraite

Formation :

2635 jours de formation, soit plus de 4 jours par agent (sur un effectif moyen)

Relations sociales :

4 Commissions Administratives Paritaires et 3 Comités Techniques Paritaires



Dépenses d'équipement par habitant

2005 : 261,49 € / 2006 : 293,88 €

Dépenses de fonctionnement par habitant

2005 : 717,43 € / 2006 : 804,87 €

Produit des impôts «ménages» par habitant (taxes foncières, taxe d'habitation)

2005 : 162,08 € / 2006 : 176,43 €

Produit des impositions directes par habitant (impôts ménages, taxe professionnelle)

2005 : 272,06 € / 2006 : 281,08 €

Encours dette propre par habitant

2005 : 588,59 € / 2006 : 723,12 €

Population :

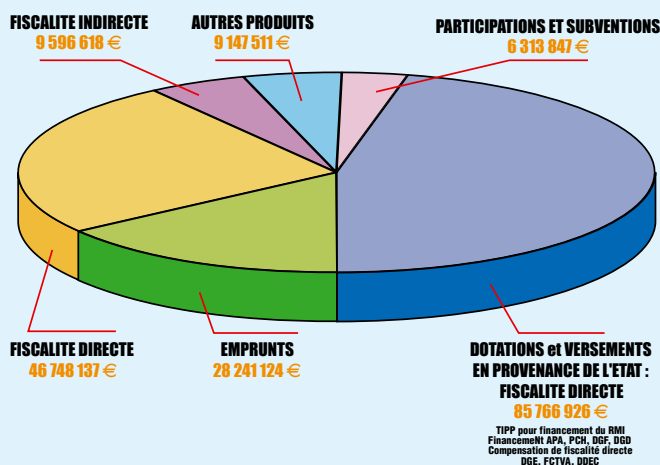
2005 : 150 778 / 2006 : 151 946

LES MOYENS FINANCIERS

Pour 2006, les 26 328 mandats émis par le Département, correspondent à un volume global de dépenses réelles de 175 millions d'euros. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 94,4 % en sensible hausse par rapport à celui de 2005 (92,3 %).

La moitié des dépenses de fonctionnement du Conseil Général, soit 69 millions d'euros, concerne le domaine social, principale compétence en termes budgétaires du département. Concernant les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunt) elles s'élèvent à 46 136 840 €. Il s'agit à hauteur de 20 millions d'aides à l'équipement des particuliers, entreprises et collectivités. Le taux d'exécution global de la section d'investissement atteint 65%. Avec 4.328 titres en 2006, le montant global des recettes s'élève à 187 073 039 € en crédits réels (hors reprise des résultats) dont 143 721 486 € comptabilisés en section de fonctionnement.

RECETTES

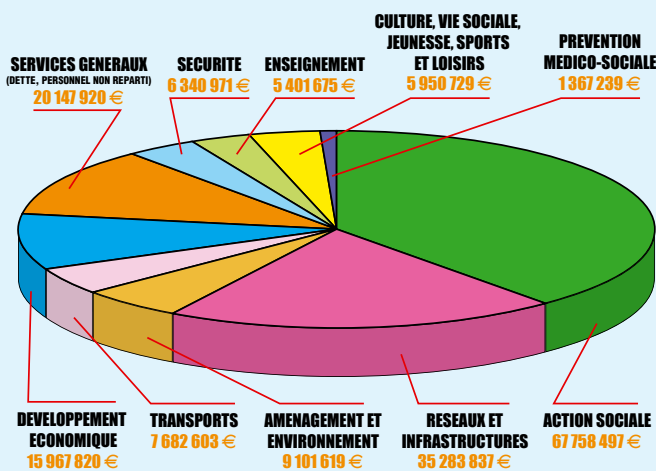


On peut distinguer schématiquement, au niveau des ressources départementales :

- la fiscalité directe (TH, TF, TP),
- les impositions indirectes dont le Département fixe le taux et dont les bases sont assises sur le territoire cantalien (taxe électricité, droits de mutation essentiellement),
- les versements effectués par l'État au titre de la décentralisation et des transferts de compétences (dotations, TIPP pour le financement du RMI, taxe sur conventions d'assurance pour le financement du SDIS...),
- les subventions en provenance de l'État, l'Europe, la Région...,
- l'emprunt finançant les équipements,
- diverses recettes, notamment les recouvrements d'aide sociale, les loyers et redevances...

Avec plus de 46 % des recettes, les versements à provenir de l'État constituent la principale ressource du Département.

DEPENSES



La loi du 13 août 2004 a reconnu au Département un rôle de chef de file en matière sociale et médico-sociale. Le budget que le Département consacre à ces actions a fortement progressé en 2006. Ainsi, le domaine social représente 69 millions d'euros, avec des hausses notables par rapport à 2005 : + 3,3 millions d'euros pour les personnes handicapées, + 1,9 million d'euros pour l'APA et + 1,4 million d'euros pour le RMI. La participation au budget du SDIS a également fortement progressé : de 4,5 millions en 2005 à 6,2 millions en 2006, permettant notamment la mise en place de la PFR (Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance). Les aides aux structures publiques (communes, EPCI) hors domaine social ont représenté 11,5 millions d'euros, en hausse de 55 % par rapport à l'année 2005, les aides aux entreprises, associations et particuliers 15,7 millions, en accroissement de 21%. L'augmentation des interventions du département reflète une hausse dans les domaines du sport, de l'économie, de l'action culturelle et du tourisme.

Subventions d'équipements versées aux communes

2005 : 5 652 581 €

2006 : 9 398 711 €

Subventions d'équipement versées aux entreprises

2005 : 5 473 327 €

2006 : 7 133 464 €

Subventions de fonctionnement aux associations

2005 : 7 743 886 €

2006 : 8 880 620 €

	2003	2004	2005	2006
Subvention d'équipement	9 266 221 €	12 517 481 €	13 446 685 €	18 041 830 €
Investissements directs	30 820 075 €	27 817 723 €	26 736 111 €	26 611 791 €
Equipements bruts	40 086 297 €	40 335 204 €	40 182 796 €	44 653 626 €
Encours de dette propre au 31 /12/06	84 997 000 €	92 879 192 €	87 999 539 €	109 874 795 €
Epargne brute	24 604 619 €	20 881 657 €	24 590 562 €	21 480 644 €
Capacité de désendettement	3,5	4,5	3,6	5,1

LES MOYENS SUPPORTS

SERVICE DES ASSEMBLEES

Le Service des Assemblées a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente :

- Convocations aux réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente.
- Préparation et suivi des réunions, avec l'élaboration des brochures et des délibérations (GEDelibération),
- Transmission des délibérations pour le contrôle de légalité (télétransmission des délibérations),
- Rédaction du procès-verbal intégral des délibérations du Conseil Général et du compte-rendu des délibérations du Conseil Général et de la Commission Permanente,
- Publication du recueil des actes administratifs,
- Elaboration et suivi des rapports pour les transferts, à titre touristique, des licences de débits de boissons.

En 2006, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière à quatre occasions : 27 mars, 16 juin, 29 septembre, 8 décembre. Au cours de ces réunions, 56 rapports ont été examinés.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie quant à elle aux dates suivantes : 27 janvier, 10 mars, 31 mars, 21 avril, 19 mai, 23 juin, 28 juillet, 29 septembre, 10 novembre et 1er décembre. Elle a procédé à l'examen de 754 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général par délibérations du 13 avril 2001, du 12 décembre 2002, et du 23 avril 2004.

En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées. Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Service des Assemblées assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.

BUREAU DE LA LOGISTIQUE ET DES ACHATS

Le Service de la Logistique et des Achats est intégré à la Direction des Finances et de la Logistique. Il comprend trois entités : Courrier-Logistique, Accueil général et Achats.

Ce service a en charge la plupart des questions d'intendance : la gestion du courrier et de l'accueil de l'Hôtel du Département, la logistique (gestion du pool des véhicules en réservation, mise à disposition d'agents lors de manifestations protocolaires), l'acquisition et la gestion des fournitures courantes, des véhicules légers, du mobilier administratif et la mise en œuvre des prestations transversales nécessaires au fonctionnement quotidien de l'ensemble des services du Département.

En terme d'achat, l'année 2006 a été marquée par la poursuite de l'effort de formalisation des procédures dans le cadre de la réglementation relative aux marchés publics et dans un souci constant de cohérence et de lisibilité. Tout d'abord, en ce qui concerne l'organisation du Service, il a été procédé au recrutement d'un rédacteur, responsable de la Cellule Achats. Ensuite, de nouveaux marchés, destinés à sécuriser juridiquement les pratiques d'achats, ont été lancés dans les domaines suivants : les produits d'hygiène et d'entretien courants, les petits consommables informatiques et les pneumatiques pour les véhicules. Par ailleurs, la gestion et le suivi des marchés de prestations tels que le nettoyage des locaux et le gardiennage des bâtiments, sont gérés depuis le 1er janvier par le Service de la Logistique et des Achats et ont fait l'objet d'une nouvelle consultation. D'autre part, les marchés de fournitures «traditionnels» (fournitures de bureau /papier /enveloppes, acquisition ou location de véhicules, équipement en mobilier administratif) ont été relancés dans les conditions habituelles. Il est à noter dans le marché de mobilier, la mise en œuvre d'un lot entièrement consacré à l'ameublement de la nouvelle salle de lecture des Archives Départementales qui a ouvert ses portes au printemps 2006.

Enfin, dans le cadre du transfert des compétences et personnels en provenance de la DDE à compter du 1er janvier 2007, le service a accueilli au mois de novembre 2006 deux nouveaux agents, l'un affecté à l'accueil, l'autre à la cellule Courrier-Logistique.



SERVICE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

L'année 2006 a vu la réalisation de plusieurs opérations importantes :

- à l'**Hôtel du Département** : mise aux normes de la détection incendie qui se poursuivra en 2007,
- à l'**IUFM** : aménagement d'une salle d'arts plastiques,
- à la **gendarmerie de Murat** : rénovation de la chaufferie,
- à l'**école d'équitation d'Aurillac** : travaux de remise en état et de sécurité,
- au **Pas de Peyrol** : construction de la Maison de site qui devra ouvrir en 2007.

Des études ont été conduites sur d'autres projets dont la mise en œuvre interviendra en 2007. Il s'agit notamment de l'aménagement de locaux rue Marie Maurel en vue du relogement provisoire de services du Conseil Général pour environ 30 personnes ; de la création du Centre Routier Départemental de Cayrol qui a fait l'objet d'un programme de travaux et sera soumis à consultation de maîtres d'œuvre en 2007 ; de l'extension de la médiathèque de Saint-Flour.

Les travaux réalisés dans les collèges du département et au Lioran sont développés dans des chapitres spécifiques.

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION, DES TECHNOLOGIES ET D'APPUI AUX COLLECTIVITES

Créée en 2006, la Direction des Systèmes d'Information, des Technologies et d'Appui aux Collectivités regroupe la Mission CyberCantal (voir plus loin), le Service des Études Informatiques et Services Exploitation, les services des Assemblées (voir ci-dessus), des Services juridiques et du Contentieux (voir ci-après). Un nouveau service a été créé : le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités Locales qui englobe également la Documentation.

Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités :

2006 a été une année transitoire consacrée avant tout à la mise en place du service tant en terme de prise en main des objectifs confiés que d'un point de vue relationnel et organisationnel. Une réflexion a notamment été menée s'agissant de la coordination des contrats d'assurances en vue de proposer un nouveau mode d'organisation permettant d'identifier un gestionnaire assurance unique. S'agissant de l'assistance aux collectivités, véritable innovation, deux axes ont été développés en 2006 :

- la mise en œuvre administrative de projets structurants pour le territoire en partenariat ou à destination d'autres collectivités locales ou établissements publics locaux,
- la mise en place d'une assistance administrative et juridique en faveur des acteurs locaux de notre Département. Au titre de l'année 2006, un travail préalable de définition a dû être entrepris afin de fixer les objectifs de cette nouvelle mission.

Par ailleurs, la plate-forme départementale de dématérialisation des marchés publics a été reconduite par la constitution d'un nouveau groupement de commandes auquel adhèrent 100 communes ou EPCI.

Etudes Informatiques et Exploitation :

Un avenant au Schéma directeur informatique arrivant à échéance a été élaboré, intégrant notamment les impacts de l'acte II de la décentralisation. Le déploiement de copieurs numériques et d'imprimantes a permis de mutualiser le matériel et de diminuer les coûts des consommables. Le renouvellement du Parc Micro a été complété par la mise à disposition de portables auprès des élus et par un vaste plan d'informatisation des nouveaux services issus de la décentralisation. Le parc téléphonique, fixe et portable a également sensiblement augmenté. Le déploiement du réseau haut-débit « Intra-cité » est arrivé à terme sur les 26 sites du Département. Une solution Wifi évolutive et sécurisée a été mise en place à l'Hôtel du Département. Le bâtiment des Archives Départementales a été recâblé. L'autocommutateur téléphonique a également été changé. Une solution dite « d'anti-spam » a été implémentée afin de réduire le nombre d'emails polluant. Ceci est complété par la maintenance et le renouvellement d'une bonne partie des serveurs. Le copieur couleur a été changé à la reprographie qui a en outre contribué activement à la mise en œuvre de la nouvelle charte graphique sur les rapports de délibérations.

Parmi les grands projets développés, on peut citer :

- **Ressources Humaines** : saisie des historiques de carrière de tous les agents du Conseil Général dans Pléiades, développement de plusieurs interfaces avec la MGPAT, le progiciel de gestion financière Carène, ...
- **Laboratoire** : Intégration du progiciel Dipôle au Laboratoire Départemental qui est chargé des analyses de l'eau depuis le 1er janvier 2006.
- **Médiathèque** : Création d'un véritable catalogue commun regroupant les ouvrages des différentes bibliothèques du Cantal (CEDRIC) accessible à partir d'un site Internet développé en interne proposant une multitude de ressources électroniques accessibles en ligne : 11 bibliothèques ont signé en 2006 avec le Conseil Général la convention d'adhésion.
- **Solidarité** : Développement d'outils pour s'adapter aux nouvelles réglementations : refonte de l'application de gestion de l'agrément des assistantes maternelles, développement de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH), nouveaux certificats de santé (naissance, 9ème et 24ème mois).
- **Collèges** : Création d'une application de gestion des données collèges permettant.
- **Intranet** : Développement d'une application de gestion du covoiturage.



En outre, l'impact de la décentralisation sur les services informatiques et téléphonie a été conséquent, tant en terme de déploiement qu'en terme d'assistance aux utilisateurs. Une quarantaine de postes informatiques et téléphoniques supplémentaires ont ainsi été déployés sur les nouveaux sites tous connectés au réseau dans les temps. Un logiciel permettant de gérer les astreintes a été déployé dans les agences et antennes. Les données relatives aux agents TOS ont été intégrées dans Pléiades. Les agents des agences départementales soumis à horaires variables ont été intégrés dans le progiciel de gestion du temps Temptation et badgent désormais par l'intranet. Enfin, depuis la mise en place de GEDélibération, les rapports et des délibérations sont dématérialisés. Avec la mise en place de eProcédures, tous les actes soumis au contrôle de légalité sont désormais télétransmis à la Préfecture du Cantal dans le cadre du projet ACTES.

SERVICES JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Ces services sont attachés à la direction ci-avant.

Le service des Affaires Juridiques assure le contrôle juridique des actes administratifs émanant de l'ensemble des services du Département et notamment des rapports et délibérations qui doivent être soumis au Conseil Général ou à la Commission Permanente. Il intervient en support de l'ensemble des services et assure en outre la gestion des délégations de signatures. Depuis la date de la création du service, en août 2006, 26 dossiers présentés par les services ont fait l'objet d'une étude juridique thématique réalisée en amont de l'établissement de contrats ou de conventions.

Le Service Contentieux intervient dans les contentieux administratifs, soit directement (rédaction de différents mémoires : en 2006, 6 affaires portées devant le Tribunal Administratif de Clermont-Fd), soit avec l'aide d'un avocat (7 dossiers en 2006 devant le Tribunal Administratif et 2 en Cour Administrative d'Appel). Le service intervient également en matière pénale (8 affaires) en y assurant la coordination des dossiers avec l'assureur du Département lorsqu'il y a lieu. Il gère, en liaison avec un avocat, le dossier de protection fonctionnelle des agents du Département. Il intervient aussi lors d'étude de dossiers précontentieux avec différents services. Outre le Contentieux, ce service assure la veille juridique quotidienne par envoi d'emails aux services concernés pour attirer leur attention sur les textes officiels, les jurisprudences, voire les études pouvant les intéresser (71 messages du 1er avril au 31 décembre 2006). Par ailleurs, ce service publie un bulletin de veille juridique mensuel afin d'exposer les grandes lignes des nouveaux textes.

SERVICE DES MARCHÉS

Le service des marchés est rattaché à la Direction des Finances et de la Logistique et comprend 6 agents. Ses principales missions consistent à :

- Organiser le suivi réglementaire de la commande publique en application du droit des marchés publics,
- En liaison avec les services gestionnaires, définir et conduire les procédures formalisées et les procédures adaptées dont le montant estimé est supérieur à 50 000 € HT,
- Collecter, analyser les informations concernant les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires,
- Former et Informer les services.

En 2006, le service a assuré le secrétariat de 36 réunions de Commission d'Appel d'Offres et de 20 réunions de la Commission MAPA (marchés compris entre 90 000 et 210 000 € HT). Il a présenté et assuré la gestion des procédures : 24 avenants à des marchés, 1 avenant à une délégation de service public (D.S.P.), 91 procédures répertoriées ci-dessous, dont 55 dématérialisées (gestion électronique des consultations).

TYPES	PROCEDURES	FORMALISEES	PROCEDURES	ADAPTEES
	A00	NEGOCIEE	- 90 000 € HT	+ 90 000 € HT
TRAVAUX	24	3	2	15
FOURNITURES	11	2	2	3
SERVICES	10	2	6	8
TOTAL	45	10	10	26

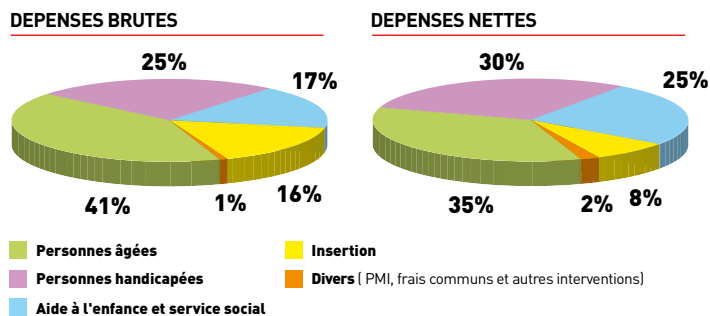




le Conseil Général chaque jour à vos côtés

SOLIDARITE ET FAMILLE

La politique sociale du Conseil Général a mobilisé en 2006, hors charges de personnel, 62 000 000 € (en dépenses brutes) et près de 41 000 000 € (en dépenses nettes), répartis comme suit :



La solidarité départementale s'organise autour de 4 axes principaux d'intervention :

UNE ACTION SOCIALE POLYVALENTE ET TERRITORIALISEE

Constitué d'une équipe pluri-professionnelle, le service social a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Il travaille pour cela en collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur social et intervient sur l'ensemble du territoire et des politiques publiques d'action sociale, en particulier :

la prévention et la protection de l'enfance :	6640 interventions
la lutte contre les exclusions :	6130 interventions dans le domaine du logement
	2026 dossiers RMI suivis
l'aide au suivi budgétaire :	13027 interventions
Parmi ces interventions, 4594 correspondaient à des demandes nouvelles.	

Afin de répondre aux évolutions des besoins, l'action sociale s'est également orientée vers des interventions collectives mobilisant un large partenariat.

Sur la circonscription d'Aurillac :

co-animation avec le service de PMI d'un lieu d'accueil parents-enfants sur le canton de Montsalvy réflexion en cours sur l'intégration des demandeurs d'asile

Sur la circonscription de St FLOUR :

participation au Plan Enfance Famille sur le canton de Chaudes-Aigues projet d'atelier sur l'« Image de soi », pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires des minima sociaux.

Sur la circonscription de Mauriac :

participation à l'étude « faire garder ses enfants en pays de Salers » contribution à l'étude sur les services à la population dans le pays Haut Cantal étude sur « la mobilité et ses répercussions sur l'insertion sociale et professionnelle ». D'autres actions plus ponctuelles sont engagées à la demande de partenaires et en fonction d'initiatives locales.

LA POLITIQUE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Le service de **protection maternelle et infantile** du Conseil Général, grâce à ses professionnels de santé (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières) a mené, en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs, des actions de prévention :

- auprès des femmes enceintes : visites à domicile et séances de préparation à l'accouchement ;
- auprès des enfants de moins de 6 ans : 1 297 mères ont été rencontrées dans les maternités sur 1 376 naissances ; 1 252 consultations de puériculture et 2 897 examens de nourrissons ont été pratiqués ; 2 095 enfants ont été vus en école maternelle ;
- actions collectives auprès des parents et des enfants à la demande des professionnels ou des familles ;
- actions d'information et d'écoute dans les centres de planification.

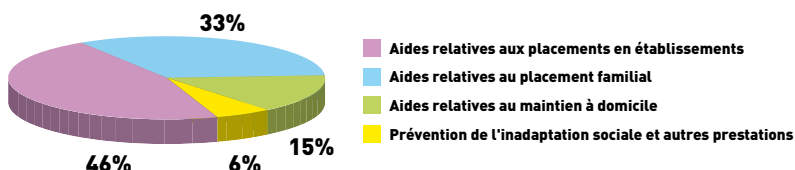
Le pôle départemental d'accueil petite enfance créé en septembre 2006 au sein du service de PMI répond à la volonté de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants (réforme du statut des assistantes maternelles, actions d'information et de formation notamment).



L'Aide Sociale à l'Enfance met en place des actions de prévention et de protection de l'enfance pour les jeunes cantaliens âgés de 0 à moins de 21 ans. Ce service s'appuie pour cela en particulier sur 85 assistantes familiales, 3 points d'accueil permettant l'exercice des droits de visite, un centre d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), un service de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), 6 établissements et services totalisant 184 places et un lieu de vie.

Son budget :

Répartition des prestations d'aide à l'enfance : 10 283 569 €



Au titre de la protection de l'enfance :

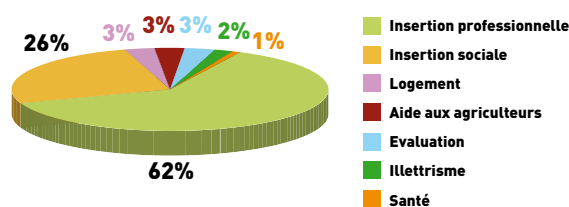
- Il assure des prestations d'aide à domicile :
 - financières : 318 décisions d'attribution en 2006 ;
 - éducatives : 501 mesures d'AEMO judiciaires et administratives ;
 - 48 familles aidées par des TISF.
- Il est responsable du suivi des enfants qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire ou sur demande des parents ou du jeune majeur : 148 jeunes ont été concernés en 2006 dont 125 sont accueillis au domicile d'assistantes familiales. Sont également pris en charge sur ce budget les frais de séjour des 146 mineurs qui ont été confiés directement par le juge des enfants dans les établissements.
- Il reçoit les évaluations assurées par la PMI et le service social concernant des signalements d'enfants en danger ou susceptibles de l'être : Pour 189 enfants concernés, 51% ont fait l'objet d'un signalement aux autorités judiciaires et 49% ont bénéficié d'un suivi au titre de la protection administrative.
- Il procède à l'instruction des demandes d'agrément en vue d'adoption : 22 agréments ont été délivrés en 2006.

LA POLITIQUE D'INSERTION

Le RMI :

- Au 31 décembre 2006, 2026 foyers cantaliens bénéficiaient du RMI. 7 062 838 € d'allocations ont été versés.
- Les contrats aidés : 77 «contrats d'insertion-revenu minimum d'activité» (CI-RMA) ont été signés en 2006 par le Président du Conseil Général avec des employeurs du secteur marchand et 283 contrats d'avenir principalement avec des collectivités locales et des associations. En contrepartie le Département attribue une aide à ces employeurs, égale au montant théorique du RMI pour une personne seule, soit pour 2006, 191 462 € d'aides aux employeurs dans le cadre du CI-RMA et 795 578 € dans le cadre des contrats d'avenir.
- Le programme départemental d'insertion : outre les CI-RMA et contrats d'avenir, les objectifs d'insertion dans lesquels s'inscrivent les bénéficiaires du RMI en contrepartie des allocations versées concernent l'insertion sociale pour les personnes très éloignées de l'emploi, la lutte contre l'illettrisme, des actions de santé, des soutiens à la viabilité d'exploitations agricoles, à l'accès au logement et à l'insertion professionnelle : école de la deuxième chance s'adressant aux personnes âgées de 18 ans à 30 ans sans qualification ni diplôme, aides financières individuelles pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.

Répartition des crédits d'insertion



Le logement :

- Le Fonds de solidarité logement (FSL) : résultat d'un partenariat financier et technique avec de nombreux partenaires, les missions du FSL concernent l'aide à l'accès et au maintien dans le logement mais aussi des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. La masse budgétaire globale consacrée à ce dispositif géré par la CAF s'élève à 499 744 €, la part du Département représentant 414 000 € soit 83 %. 1 624 ménages ont été aidés. 98 situations ont également justifié la mise en œuvre d'un accompagnement social spécifique lié au logement.
- L'actualisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui couvrira la période 2007-2011 a été réalisée en 2006.





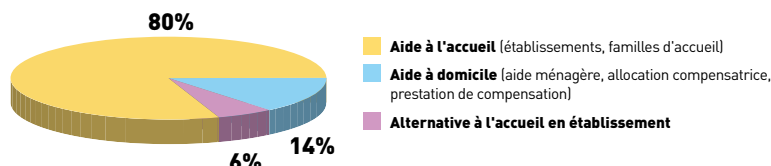
LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PERSONNES AGEES

La maison départementale des personnes handicapées :

Le Groupement d'Intérêt Public - Maison Départementale des Personnes Handicapées a été juridiquement créé le 26 décembre 2005. Il a pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'accompagner les personnes handicapées et leurs familles. Ses instances sont constituées d'une commission exécutive présidée par le Président du Conseil Général et d'une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui remplace la CDES et la COTOREP. Installée le 13 juillet 2006, cette nouvelle commission a examiné de septembre à novembre 2006, 787 demandes.

Les prestations aux personnes handicapées relevant de la compétence du Département :

Répartition des prestations : 15 331 000 €



ZOOM sur :

la prestation de compensation du handicap :

Nouvelle prestation qui remplacera progressivement l'allocation compensatrice, la prestation de compensation du handicap, a été mise en place en 2006. Elle est destinée en particulier à compenser des besoins d'aides humaines, d'aides techniques, d'aménagement de logement. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), et payée par le Département. Les premières décisions ont été prises par la commission lors de sa réunion du 7 septembre 2006. Au 31/12/2006 :

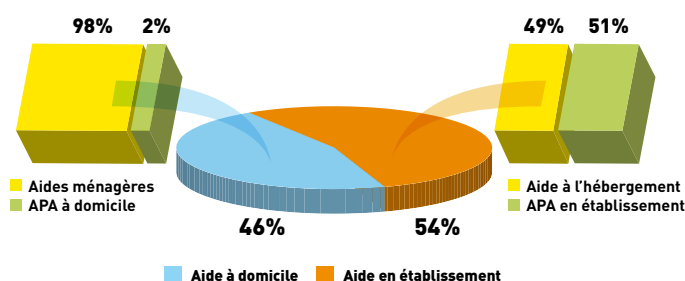
140 personnes avaient déposé une demande

69 dossiers avaient été examinés par la CDAPH.

Au 31 décembre 2006, 309 personnes bénéficiaient encore de l'allocation compensatrice, contre 319 à la même date en 2005.

Les prestations aux personnes âgées :

Répartition des prestations : 25 250 330 €



ZOOM sur :

L'APA :

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), qui mobilise 18 101 000 €, a permis d'aider, à domicile ou en établissement d'accueil, 4 276 personnes au 31/12/2006 (+5,35 % par rapport à 2005), soit 24,5% des personnes âgées de 75 ans et plus.

L'ACTION SOCIALE DEPARTEMENTALE :

Le Conseil Général a soutenu également en 2006 :

- l'amélioration de l'habitat des personnes âgées et des personnes handicapées : 153 046 € ;
- la télésécurité : 658 personnes ont été aidées, pour une dépense totale de 53 444 € ;
- l'accueil familial : 9 agréments ont été renouvelés, 3 nouveaux agréments ont été délivrés ;
- la coordination territoriale : 126 183 € ont été consacrés au financement du fonctionnement des centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC) et des réseaux ;
- la mise aux normes et l'adaptation des équipements à la dépendance ainsi que les unités de vie et d'accueil familial : 189 766 € ;
- les services de portage de repas à domicile : 16 449 €.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

OUVERTURE DU TERRITOIRE

LE DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

Système d'Information Géographique (SIG)

Dans le cadre du programme CyberCantal Territoires, le Conseil Général du Cantal met gratuitement à disposition des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Département son Système d'Information Géographique (SIG). Il s'agit d'une véritable opportunité pour les territoires, le système d'information géographique constituant à la fois un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement pour les acteurs locaux ainsi qu'un outil d'aide à la gestion pour les agents territoriaux. Le Conseil Général fournit, intégré au SIG, un outil qui permet de consulter les planches cadastrales scannées et les matrices associées, tout en incitant la véritable numérisation, qui permet de faire du cadastre une couche SIG à part entière en apportant une aide de 50% aux territoires.

Dématérialisation et e-services : CyberCantal ENT :

Les Collectivités Locales et les Services concernés de l'État ont souhaité rationaliser, mettre en cohérence et valoriser les divers dispositifs TIC existants, voire en développer de nouveaux, afin d'élargir l'offre de services et de la rendre plus largement accessible (hors des établissements et vers de nouvelles communautés d'utilisateurs). Il s'agit en définitive de mettre en oeuvre des services en ligne améliorant la vie des usagers, des établissements d'enseignement : les environnements numériques de travail (ENT). Un ENT est une plate-forme de services qui offre un point d'entrée unique pour les usagers de ces services (enseignants, élèves / étudiants, personnels administratifs, parents). Plus concrètement, un ENT peut être défini comme un portail de services personnalisés, accessible via Internet, à l'ensemble des acteurs concernés (élèves, enseignants, parents, personnels de l'établissement, collectivités etc.) et fournissant à chacun, en fonction de son activité :

- des outils (ex. : messagerie, espace de stockage d'information...),
- des contenus (ex. : ressources pédagogiques...),
- des services numériques (ex. : notes, absences, cahiers de texte, pages personnelles, emplois du temps...).

Trois collèges doivent adhérer au cours de l'année scolaire 2006-2007 : Pierrefort, Aurillac (Jordanne) et Vic, deux à la prochaine rentrée: Murat et Mauriac. Un appel à projet devant être lancé pour sélectionner ensuite d'autres établissements

CyberCantal :

Le déploiement des bornes web d'accès à l'administration électronique est achevé. Il en est de même pour l'équipement des centres de ressources en micro-ordinateurs. En terme de subventions, 49 866 € ont été consommés pour les entreprises (ADSII), et 55 486 € pour les territoires (visio-accueils) et le grand public (animateurs cybercantal, événements liés aux TIC, ...).

Pôle d'Excellence Rurale « Département Numérique » :

Le Département a souhaité donner une dimension supplémentaire à son action en faveur du développement des TIC en formalisant et en structurant ses offres autour de services destinés aux citoyens, aux entreprises et aux Collectivités Locales. La sélection au titre des Pôles d'Excellence Rurale du projet du Conseil Général du Cantal, intitulé « Département Numérique », permet de déployer une réelle coordination des acteurs publics et privés autour de nouveaux usages, dont les objectifs sont :

- Créer et formaliser des offres et produits de télé-services pouvant être délivrés en partie depuis des centres de contacts localisés sur le Département,
- Confirmer notre position de Département pilote et d'expert sur ces nouveaux services,
- Développer les emplois dans cette filière,
- Servir de vitrine / laboratoire aux autres territoires,
- Contribuer par cette action à l'objectif d'accueil de population.

Au total, le Conseil Général a consacré en 2006 plus de 35 millions d'euros aux réseaux et aux infrastructures. Cette politique publique constitue le premier budget d'investissement de la collectivité.





Les télécentres :

Les nouveaux services, les nouvelles façons d'imaginer le travail sont autant de pistes qui permettront aux territoires ruraux d'accueillir de nouveaux arrivants. Déjà, 440 000 télétravailleurs salariés et de plus en plus de télétravailleurs indépendants s'installant à la campagne exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux exprime le souhait de travailler au moins une partie de leur temps dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un « télécentre ». C'est un espace hébergeant des télétravailleurs salariés ou indépendants. Ils y trouvent au minimum un bureau privatif (+ communs, salle de réunion...) à louer à la journée, à la semaine ou au mois ; des équipements partagés (accès à haut débit, télécopie, imprimante, ordinateur, vidéoprojecteur, visiophone etc....) et des services permanents ou occasionnels (animateur, secrétariat...). Le télécentre peut être situé dans un local ayant une autre vocation comme une Maison de Services, une pépinière d'entreprise, un espace public numérique...

Le Conseil Général a répondu à l'appel à projets lancé par la DIACT sur l'implantation des télécentres, et a été retenu. Le Département du Cantal souhaitait présenter une offre de télécentres unique sur son territoire. C'est pourquoi, un appel à candidature a été lancé auprès des Collectivités Locales et sept sites ont été retenus. Le Conseil Général est maître d'ouvrage de l'ensemble des dispositifs et les Collectivités se chargeront de l'animation locale. La promotion auprès des grands groupes nationaux est assurée par le Conseil Général en collaboration étroite avec le Réseau National des Télécentres afin de prospecter auprès des grands groupes pour les inciter à délocaliser leurs salariés vers nos territoires. C'est une priorité du programme.

La Téléphonie Mobile :

Sur les 80 communes « zones blanches » du Département, plus de 50 sont couvertes. Le plan sera achevé en 2007. Un inventaire a été fait auprès des Maires en vue dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'État (« phase 3 ») qui traiterait des territoires oubliés dans les deux phases précédentes.

Le Haut Débit :

La couverture en ADSL, prévue dans la convention « Département Innovant » signée avec France Telecom en 2004, a atteint 94% de la population. Les zones d'ombres seront traitées dans le cadre d'une convention signée avec les autres départements de la Région Auvergne et le Conseil Régional. Ce dernier est Maître d'Ouvrage de l'opération. Le modèle du Contrat de Partenariat a été retenu pour contractualiser avec l'entreprise qui aura en charge la construction et l'exploitation du réseau.

Le financement est réparti à part égale entre les Départements et la Région. Enfin, le Syndicat Mixte chargé de construire et d'exploiter une fibre optique le long de l'A75 « Autoroute Numérique » a été constitué et nous en sommes membres. Les travaux se dérouleront en 2007. Nous devons également favoriser l'accès aux territoires qui souhaiteraient s'y raccorder et ainsi offrir du très haut débit dégroupé à la population.

LE RESEAU ROUTIER

La priorité a été accordée au désenclavement du Cantal. A ce titre, l'amélioration du temps et du confort d'accès aux autoroutes qui nous environnent, constitue l'engagement majeur du Conseil Général.

Le Conseil Général a poursuivi son action de mise en oeuvre du schéma routier départemental :

- Engagement d'opérations majeures et poursuite des travaux sur le réseau structurant, contournements d'ARPAJON-SUR-CERE (RD 920), de SAINT-FLOUR (RD 926) et des QUATRE CHEMINS,
- Création d'une troisième voie dans la côte de ST-CERNIN (RD 922),
- Liaison ARPAJON-SUR-CERE - RAULHAC (RD 990) et liaison RAULHAC - AVEYRON (RD 600).

Par ailleurs la poursuite des travaux sur le réseau de 2ème catégorie, dit Réseau d'Intérêt Départemental et Touristique, a permis l'amélioration des rabattements vers les axes structurants. Des opérations ponctuelles sur le réseau de 3ème catégorie ont également été engagées pour améliorer la sécurité des usagers.



La demande en matière de déplacements et de transports étant en constante augmentation, les objectifs poursuivis restent la modernisation du réseau routier, notamment au regard des gabarits des véhicules et des exigences dans le domaine de la sécurité, ainsi que le maintien des niveaux de services. Le Département a continué, en outre, à accompagner la modernisation des traverses d'agglomérations sous maîtrise d'ouvrage communale et à contribuer, par l'adaptation du réseau routier, à la création des zones d'activités nouvelles par les établissements publics de coopération intercommunale. Ces opérations d'investissements ont été complétées par les programmes annuels de grosses réparations de chaussées et d'ouvrages d'art.

En matière de sécurité routière, des actions concrètes ont été proposées pour continuer à améliorer les infrastructures et l'environnement des usagers. On citera, à titre d'exemple, le recours à des partis d'aménagement qui ont fait leurs preuves, tels que les carrefours giratoires, et la modernisation des dispositifs de retenue, tels que la pose d'écrans moto.

En ce qui concerne les politiques d'entretien du patrimoine routier, le Conseil Général a poursuivi les actions engagées les années précédentes dans le souci d'apporter en toutes saisons aux usagers de la route et aux territoires desservis le meilleur service possible à un coût raisonnable.

2006 a constitué une étape décisive pour la décentralisation dans le domaine routier. L'ex RN 120 devenue **RD 120** relève désormais de la responsabilité du Département. A ce titre, des travaux ont d'ores et déjà été engagés et des études ambitieuses lancées pour moderniser cet axe.

Le Conseil Général a assuré **l'accueil des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement**, désormais sous l'autorité hiérarchique du Président du Conseil Général. Ce transfert a nécessité une nouvelle organisation des services de la Direction des Déplacements et des Infrastructures. Les choix opérés ont privilégiés le service de proximité, en maintenant des Centres Routiers Départementaux (CRD) sur chaque canton, mis en réseau à l'échelle d'une Antenne et pilotés par trois Agences.

Enfin, la gestion du patrimoine routier doit rester compatible avec les objectifs de développement durable qui sous-tendent désormais toute action publique et passent, dans ce domaine, par le respect de l'environnement. Les investissements et les activités d'entretien routiers ont ainsi fait l'objet d'une préoccupation permanente des services du Conseil Général pour la production d'un service compatible avec les attentes réelles des usagers et la préservation des milieux naturels.

LA DESSERTE AERIENNE

Ligne aérienne AURILLAC – PARIS ORLY

La participation du Département à la garantie de la ligne AURILLAC / PARIS ORLY s'est élevée pour 2006 à 901 284 €. Cette contribution ne correspond pas à la charge annuelle conventionnelle qui est de l'ordre de 500.000 € pour le Conseil Général, mais est la conséquence de certains différés de solde d'exercices antérieurs et englobe en outre les coûts de gestion de la plateforme. L'avion demeure un outil indispensable au désenclavement du bassin d'Aurillac, en particulier au niveau économique.

AÉROPORT D'AURILLAC TRONQUIÈRES

La participation du Département aux travaux d'investissement à intervenir à l'aéroport a été fixée à 37,5 % du montant global de la dépense.

La participation du Département à la gestion de l'aéroport s'élève pour 2006 à 28 891 €.

AÉRODROME DE ST FLOUR - COLTINES

La participation du Département aux dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat mixte gestionnaire de cet aérodrome s'élève, pour 2006 à 10 521 €.

Le Département a également participé à des investissements à hauteur de 5 400 € pour des travaux pour l'amélioration de la piste de l'aérodrome.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

EDUCATION ET FORMATION

Enseignement primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2006 un engagement de plus de 3,7 millions d'euros. Les transports scolaires ont représenté, pour leur part, un budget de près de 5,79 millions d'euros.



LES COLLEGES :

Investissement

En 2006, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 1 513 000 €.

Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2006 dont les opérations principales sont les suivantes :

- en matière d'hygiène et de sécurité : la mise en conformité des installations électriques, de détection incendie, la mise en place de cloisonnements et portes coupe feu... A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Chaudes-Aigues, la Vigière à Saint-Flour et Mauriac.

- en matière de maintenance des bâtiments et de leurs installations : la rénovation des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes), des toitures et zinguerie, la réfection de réseaux, les ravalements de façades, l'aménagement des espaces extérieurs,..... Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements de Massiac, Pierrefort, Maurs, Pleaux et Condat.

- en matière d'aménagements liés aux conditions d'accueil des élèves et du personnel et aux projets pédagogiques : ont été rénovés des réfectoires, des salles de classes, des salles spécialisées (technologie, sciences, danse), des sanitaires, des internats, des appartements. Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges d'Allanche, la Jordanne à Aurillac, Chaudes-Aigues, Condat, Maurs, Saint-Mamet, Vic sur Cère et Ydes.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et rénovation des Collège Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treilhe à Aurillac ont été engagés en septembre. Le montant des travaux attribués ressort respectivement à 6 678 000 € T.T.C. et 3 890 000 € T.T.C. Au titre de 2006 les dépenses liées aux premières phases de travaux ont été mandatées à hauteur de 385 000 € et 275 800 €.

Concernant les collèges de Mauriac et Riom ès Montagnes, la procédure de consultation des maîtres d'œuvre a été engagée. Une première phase de réalisation interviendra en 2007.



Fonctionnement

L'année 2006 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics avec une dotation de fonctionnement des collèges de 1 981 076 €. Il convient en outre d'y ajouter les actions spécifiques comme : le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne (17 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 30 211 €), le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (10 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 15 967 € de subventions). Par ailleurs, la dotation spécifique destinée à favoriser les déplacements pédagogiques a été portée en 2006 à 3 300 €. De plus, les collèges publics ont bénéficié en 2006 d'une dotation complémentaire pour les aider à faire face à la hausse des charges de viabilisation. Neuf établissements se sont vu attribuer une aide spécifique pour un montant total de 77 390 €.

2006 a vu la poursuite du travail engagé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative au transfert des personnels TOS et à l'exercice des missions de restauration, d'accueil, d'hébergement et d'entretien. Le questionnaire destiné à appréhender les conditions d'exercice de ces missions a été complété et a donné lieu à l'organisation de nouvel entretien avec les principaux et les gestionnaires de collèges. L'objectif est de parvenir à la définition des référentiels « métiers » relatifs aux personnels transférés et d'analyser les conditions de mise en œuvre effective de la convention intervenue entre chaque établissement et le Conseil Général.

Concernant les collèges privés, l'effort consenti en 2006 en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements a été maintenu à hauteur de 90 000 €. Quant au fonctionnement, il a représenté une dotation de 596 580 €.

LES AUTRES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

33 000 € ont été réservés au Centre Départemental de Documentation Pédagogique dont 13 000 € au titre du remplacement d'un véhicule destiné aux Equipes Mobiles d'Animation et de Liaison.

Par ailleurs, cinq cent cinquante neuf collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des bourses départementales pour un montant de 123 945 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Vingt quatre structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 52 772 €. En outre, une commune a bénéficié de 24 558 € de subventions pour l'aménagement ou la rénovation de centres de loisirs sans hébergement.

Plus dix mille enfants, soit deux cent une structures bénéficiaires, ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 157 367 €.

Cinq groupes scolaires communaux ont été restructurés et ont bénéficié de 306 001 € de subventions du Département qui s'est engagé dans cette action en faveur de l'enseignement primaire.

Enfin, concernant l'Enseignement Supérieur, 186 550 € ont été engagés en 2006, dont 138 000 € en faveur de l'Association Aurillac Université.



Durant l'année scolaire 2005/2006, 6 709 élèves ont bénéficié d'une prise en charge financière de leur transport scolaire. L'intervention globale du Département au titre des transports scolaires s'élève pour le budget 2006 à 5 786 310 €. Sachant que le Conseil Général récupère auprès des autorités organisatrices de second rang et/ou des familles 25 % du montant global du coût des transports à vocation purement scolaire, soit 935 551 € en 2006.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Circuits créés pour la desserte des établissements d'enseignement :

401 circuits de transport purement scolaires ont été organisés en 2005 pour l'année scolaire 2005/2006, gérés par 155 organisateurs de second rang : communes pour l'essentiel, mais aussi associations de parents d'élèves ou autres.

4 492 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces circuits.

Transport des scolaires sur des lignes régulières routières ou ferroviaires :

706 élèves demi-pensionnaires et 478 élèves internes ont souscrit un abonnement sur des lignes régulières routières. Par ailleurs, 92 élèves demi-pensionnaires empruntent quotidiennement les lignes SNCF et 168 internes bénéficient d'un abonnement SNCF.

Transport des élèves par les familles :

304 élèves sont transportés chaque jour par leur famille, soit parce qu'ils sont domiciliés à plus de 3 km d'une ligne régulière routière ou d'un service SNCF ou d'un circuit scolaire qu'ils empruntent en complément, soit qu'il n'existe aucun autre moyen de transport. 174 élèves internes sont par ailleurs transportés hebdomadairement par leur famille.

Transport des élèves et étudiants handicapés :

Au titre de l'année scolaire 2005/2006, le Département a assuré et pris en charge le transport de 112 élèves et étudiants handicapés.

Transport des élèves internes scolarisés hors du CANTAL :

218 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département.





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ECONOMIE ET EMPLOI



Le programme d'actions en faveur de l'agriculture de l'année 2006, qui a correspondu à l'instruction de 885 dossiers de demandes de subventions, a représenté un engagement financier global de 3 832 469 € dont 2 763 859 € relatifs à des actions de la convention 2003 – 2006 et 1 068 610 € pour les actions hors convention.

L' AGRICULTURE :

La Convention pluriannuelle d'actions en faveur de l'agriculture qui arrivait à son terme fin juin 2006, a été prolongée jusqu'au 31 décembre. L'exercice 2006 s'est traduit par l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour la période 2007-2009, en lien avec le projet agricole départemental et en cohérence avec les politiques agricoles de l'État, de l'Union Européenne et de la Région Auvergne.

Quatre axes d'intervention sont prévus au titre de la convention :

- **Des acteurs performants** : cette action, qui regroupe les aides à l'installation des jeunes agriculteurs, aux structures professionnelles en charge des actions de solidarité (remplacement, enseignement,...) et aux structures de développement et d'appui technique, a représenté un engagement global de 452 945 €, dont 94 871 € en faveur de l'installation.

- **Des infrastructures modernes** : afin d'optimiser l'ensemble des aides publiques en faveur des exploitations d'élevage, le Conseil Général participe au financement du plan bâtiment pour la construction ou l'extension des bâtiments d'élevage à partir de 800 m d'altitude, la transformation à la ferme des produits issus de l'activité d'élevage bovin et ovin et pour les investissements relatifs au stockage des effluents d'élevage hors zone vulnérable. Cette mesure a permis d'engager 152 dossiers pour une somme de 465 403 € faisant appel à un cofinancement FEOGA d'un montant identique. Cet axe prévoit également des aides à la construction et à la modernisation des bâtiments d'élevage ainsi qu'aux investissements liés à une production diversifiée qui ont représenté 228 demandes pour un montant global de 604 749 €.

- **Des productions de qualité** : ces mesures, qui tendent à encourager les agriculteurs à adhérer à des programmes d'amélioration génétique des cheptels, du renforcement de la qualité sanitaire, de production allant vers une labellisation, de diversification de la production et de valorisation et de promotion des productions agricoles, se sont traduites par le traitement de 356 dossiers représentant un montant d'aide de 931 867 €.

- **Des races emblématiques** : le plan départemental, qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et des cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication, a représenté un engagement de 308 895 € répartis entre 514 bénéficiaires.

Par ailleurs, l'action du Conseil Général en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

- **Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole** : 248 755 €,
- **Modernisation des outils d'abattage**, de transformation, de commercialisation et de promotion agricole : 200 000 €,
- Accueil des stagiaires vétérinaires : 8 023 €,
- Désinfection des étables : 3 736 €
- **Actions sanitaires** : 258 096 € ont été consacrés aux actions de prophylaxies brucellose et I.B.R. et au traitement des dossiers des éleveurs soumis aux opérations de prophylaxies réglementaires,
- **Aide à la Cessation d'Activité Laitière (A.C.A.L.)** : le Conseil Général a décidé d'abonder le financement national d'une dotation maximale de 350 000 € pour la campagne 2006-2007.



L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Convention de Développement Économique (2004-2006) Pacte Cantal pour le développement et l'emploi :

La 5ème Convention de Développement Économique « PACTE CANTAL » a été signée le 4 octobre 2004 pour trois années avec l'État. Sa dotation budgétaire annuelle est de 2 000 000 € financée par l'État, le Département et le Conseil Régional d'Auvergne. En 2006 pour l'ensemble du programme, 154 dossiers entreprises et de collectivités territoriales ont été subventionnés pour un montant d'aide de 2 893 319 €.



Cette convention s'articule autour de 4 actions :

Accès aux conseils / innovation / expérimentation :

Cette action a permis de soutenir 4 porteurs de projet de pré-étude de création d'activité et pré-diagnostic de projet de développement à hauteur de 31 000 € ainsi que 25 entreprises engagées dans des démarches d'initiatives d'excellence et d'ouverture à hauteur de 96 888 €.

Accès aux investissements / nouveaux marchés / démarche qualité :

Cet axe a permis d'aider 13 entreprises dans leurs investissements immobiliers pour un montant de 515 348 € ainsi que 39 projets d'investissements mobiliers représentant un montant de subvention de 1 246 578 €.

Création et maintien des emplois :

22 reprises d'entreprises avec maintien d'emploi ont été accompagnées à hauteur de 166 000 € et 4 entreprises ont fait l'objet d'une aide au tutorat-reprise à hauteur de 31 796 €. 32 entreprises ont bénéficié de 4 000 € de subvention pour la création d'un premier emploi salarié temps plein en CDI pour un montant global de 128 000 €.

Offre d'accueil des entreprises :

Trois projets d'étude de faisabilité économique de projets de création de zones d'activités ont été accompagnés à hauteur de 23 084 €. Quatre projets de constitution de réserves foncières destinées à la création ou à l'agrandissement de zones d'activités ont été subventionnés représentant un montant de global de 76 877 €. Sept projets de création, d'aménagement ou d'équipement de zones d'activités ont fait l'objet d'une aide à hauteur de 573 918 €.

Soutien aux zones d'activités d'intérêt national et régional

Ce dispositif nouveau, instauré fin 2005, a permis en 2006 l'attribution d'une aide de 317 001 € à la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour pour la commercialisation de huit parcelles sur la ZAC du Crozatier. L'objectif de cette intervention est de renforcer l'attractivité du Cantal par une baisse des prix de cession des lots de 35%.

Créations, transmissions, reprises d'entreprises artisanales, commerciales ou de services

Ce dispositif, instauré en 2006, favorise les initiatives privées concourant à maintenir et à renforcer l'offre de services marchands sur la totalité du territoire départemental. Au cours de l'année écoulée, 176 dossiers de créations ou reprises d'entreprises commerciales, artisanales et de services ont été financés pour un montant d'aides de 1 092 915 € calculé au taux de 25 % des dépenses comprises entre 10 000 € et 30 000 €.

Développement des entreprises artisanales, commerciales ou de services

Ce dispositif conforte le développement des entreprises artisanales, commerciales et de services de moins de 10 salariés sur l'ensemble du territoire départemental. Au cours de l'année 2006, 322 dossiers ont été financés pour un montant d'aides de 1 810 315 € calculé au taux de 25 % des dépenses comprises entre 10 000 € et 30 000 €.

Primes aux apprentis de l'artisanat

En 2006, 15 245 € ont été versés à 57 apprentis de l'artisanat. La prime était comprise entre 155,01 € et 516,70 €.

Encourager l'innovation

Huit projets ont été soutenus au titre du fonds d'aide à l'innovation soit un montant global de subventions de 573 700 € :

- la Fédération des Mutualités Sociales Agricoles (M.S.A.) pour la création d'une plateforme de services sur le site d'AURILLAC regroupant les appels entrants relatifs aux domaines de la santé, de la famille, des retraites et des cotisations des M.S.A. de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme.
- Les Établissements PRIEUR pour l'acquisition de matériel permettant d'accroître sa compétitivité.
- Les quatre lauréats du premier appel à projet « café - casse-croûte ».
- La S.A.R.L. « LE1515.FR » pour l'ouverture d'une plateforme de téléservices sur le site de St-FLOUR et la création de 50 emplois en C.D.I.
- la S.A. PIGANIOL pour l'acquisition d'une table de découpe numérique.

Accompagner les interventions de développement et d'animation économiques

A ce titre, le Département a participé à hauteur de 700 000 € au budget du Comité d'Expansion Économique du Cantal. La mission agroalimentaire du Cantal, portée par ce même comité, créée en juin 2005 et qui a pour objectifs l'appui au développement des entreprises par l'accès à de nouveaux marchés, la mise en réseaux techniques des professionnels et la promotion des produits, a bénéficié d'une aide de 150 000 € auxquels s'ajoutent 28 105 73 € pour 43 dossiers d'entreprises.

Conformément aux engagements pris au travers de la convention établie en 2005 entre le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Assemblée Départementale a octroyé une aide de 50 000 € afin que le programme qui vise à favoriser la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire et notamment des métiers d'art, la mise en œuvre du Revenu Minimum d'Activité, l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et la polyvalence des services puisse se réaliser au cours de l'année 2006 selon les objectifs fixés entre les deux parties. Le 1er juillet 2006, le Conseil Général s'est engagé à travers une convention à financer à hauteur de 85 000 € par an les actions mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie et qui concernent les domaines tels que la transmission-reprise d'entreprises, la protection de l'environnement, la découverte par le milieu scolaire des entreprises et la promotion de leurs savoir-faire, la dynamisation du commerce de proximité, le développement du commerce international, l'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif R.M.I.

Enfin, le Conseil Général a consacré 180 957 € pour le financement de manifestations et de structures locales à caractère économique, dont l'Union des Associations de Commerçants du Cantal, et 25 000 € pour la convention de conseil juridique et social aux entreprises en difficulté.





CANTAL EXPANSION :

L'Agence de développement économique du Conseil Général du Cantal

Recentré autour de ces trois missions principales :

La promotion, la prospection et l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations.
L'accompagnement au développement des entreprises sur des marchés extérieurs.
Les politiques sectorielles autour de l'animation de filières.

Cantal Expansion a pour objectifs :

D'accroître la valeur ajoutée produite dans le Cantal.

Favoriser l'accès des entreprises à de nouveaux marchés.
Améliorer l'outil de production des entreprises.
Diversifier les sources de profits.

De renforcer l'attractivité économique du Cantal

Développer et améliorer l'offre économique départementale.
Mettre en marché cette offre par des actions de promotion/prospection.
Renforcer le lien tourisme et agroalimentaire.

De coordonner les politiques d'accueil des territoires

Etre en appui à la professionnalisation des acteurs fédérés autour de lui.
Répondre aux besoins des territoires en adéquation avec les attentes du marché et proposer des outils.
Etre facilitateur d'initiative.

En 2006, l'Agence Cantal Expansion s'est attachée à professionnaliser encore davantage ses démarches de prospection d'investisseurs et de communiquer plus efficacement vers l'extérieur avec un plan marketing, médiatique et opérationnel bâti sur des thèmes forts tels que « la ruralité moderne et / ou tendance ».

Un éclairage sur ses actions 2006 :

Mise en place du Réseau «Cantal Accueil»

Aux côtés des partenaires fondateurs l'ADASEA, la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Comité d'Expansion Economique du Cantal a fédéré autour de ce réseau, les professionnels de l'accueil de porteurs de projets exogènes et les territoires (groupements de communes et Pays), assurant l'animation de ce réseau et la gestion de l'Extranet Départemental d'Accueil.

Programme européen Equal

Le Comité participe à deux programmes européens Equal : le projet «Terr'EMvie» visant à améliorer la qualité et l'efficacité des processus d'insertion socioprofessionnelle ; et le projet « Les travailleurs vieillissants : une ressource pour les entreprises du Cantal » initié par la CCI tendant à une sensibilisation à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Soutien aux entreprises

Dans le cadre de la réorganisation interne décidée en CA, la mission s'est consacrée plus spécifiquement à l'accompagnement des entreprises de plus de 10 salariés en création ou en développement par des conseils, mises en relation, montage de dossiers de financements spécifiques.

La Mission Agroalimentaire

Elle a conduit 24 opérations distinctes générant un chiffre d'affaire cumulé supérieur à 367K€ sans prendre en compte les retombées indirectes (et primordiales) induites par ces actions commerciales. Près de 40 entreprises ont réalisé du CA additionnel auprès de la GMS, de grossistes, et de magasins prestigieux en France comme à l'export. Certaines opérations ont été montées spécifiquement pour les producteurs fermiers. Des solutions simples et concrètes ont été proposées au groupe de travail « logistique » : extranet de mutualisation notamment, qui seront mises en oeuvre courant 2007. De nombreuses rencontres sont aussi initiées pour animer la filière, une lettre d'information est réalisée à destination de 170 entreprises et plusieurs actions de promotion sont réalisées.

Prospection d'entreprises

Depuis 2005 Cantal Expansion poursuit un travail d'investigation dans le secteur des téléactivités. Après l'installation de 2 centres d'appel en 2005, un nouveau projet a pu se concrétiser sur St-Flour par la création d'une plateforme de 25 positions et 50 à terme (le1515.fr). Le projet de création d'un centre d'appel régional sur Aurillac par la MSA a aussi été soutenu par Cantal Expansion et le Conseil Général.

Par ailleurs, le Comité a accompagné la communauté de communes de la Planèze pour l'implantation d'une unité d'embouteillage d'eau de source, celle de Margeride pour un projet sur la filière bois et un projet de menuiserie industrielle exogène sur le bassin d'Aurillac. Dans un autre secteur, le Comité a contribué à la décision d'implantation du Bocuse d'Or 2005, Serge VIEIRA, à Chaudes Aigues.

Service Europe Direct

Le Relais Europe Direct Cantal, porté par Cantal Expansion, a pour mission d'informer un large public sur les politiques européennes et d'organiser des manifestations destinées à diffuser l'information et à fournir aux institutions européennes un retour d'information des acteurs locaux.

Dispositif Local d'Accompagnement

Le cadre d'intervention est resté identique, les structures prioritaires concernent les secteurs de l'utilité sociale, des services à la personne, de l'insertion par l'activité économique, du tourisme. Le fonds d'ingénierie était pour 2006 de 134 000 €. Le DLA a établi 80 contacts dépassant largement les attentes demandées.

Plate Forme d'Initiatives Locales

Cantal Expansion assure l'animation et la gestion de la plateforme d'initiative locale Cantal Initiatives en s'attachant à renforcer son assise financière et technique ainsi qu'en recherchant de nouveaux partenariats départementaux et régionaux. Le bilan d'activités 2006 de la Plate Forme d'Initiatives Locales fait apparaître : 42 prêts octroyés pour 236.000 € de prêt accordés et 47 emplois générés.



LE TOURISME

En 2006, 150 dossiers de demandes de subvention ont été instruits au titre des actions en faveur du tourisme, de la randonnée et des manifestations à caractère festif. Ces actions s'intègrent dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme, actualisé en 2005 par le Conseil Général en lien notamment avec le nouveau Schéma Régional du Tourisme.

Les hébergements touristiques :

Ce programme a permis de soutenir la création et la modernisation des hébergements touristiques sur le département ainsi que leur développement dans un souci de qualité ce qui a d'ailleurs conduit le Conseil Général à revisiter un certain nombre de ses dispositifs pour répondre toujours mieux aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante.

Par ailleurs, un appel à projets a été lancé pour soutenir les cafés en milieu rural qui s'engagent à réaliser des casse-croûtes à toute heure et proposer animations et informations touristiques. Il s'agit de répondre au mieux aux nouveaux comportements de la clientèle touristique en quête de restauration légère à toute heure de la journée et conforter l'activité des cafés cantaliens (voir fonds d'aide à l'innovation). Pour accompagner ce programme et apporter un conseil opérationnel aux porteurs de projets, le Conseil Général travaille en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme, le C.A.U.E. et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'hôtellerie – La restauration :

Ce programme permet de soutenir :

- la création d'auberges de pays ou de nouveaux hôtels classés 2 étoiles et plus,
- la modernisation des établissements existants classés 1 étoile au moins ou leur agrandissement et la modernisation des restaurants de tourisme,
- la création d'équipements de loisirs complémentaires susceptibles de conforter l'activité et d'allonger la durée des séjours,
- la transmission des hôtels.

Dans le cadre de ce dispositif, 24 dossiers ont fait l'objet d'attribution de subventions pour un montant global de 399 388 € correspondant à 3 904 959 € d'investissement répartis comme suit : modernisation de 16 hôtels-restaurants, transmission de 7 hôtels-restaurants, création d'une auberge de pays.

Les Villages de Vacances, les centres d'hébergement pour enfants et l'hôtellerie de plein air :

Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars intercommunales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle.

Le Département a pu soutenir pour un montant total de 446 725 €, dix projets dont les investissements se sont élevés à de 4 042 391 € et ont conduit à : la mise aux normes, la modernisation d'un camping et l'implantation de 4 HLL et d'une aire d'accueil pour camping-cars, et la mise aux normes de cinq centres de vacances pour enfants et adolescents et la modernisation de deux villages de vacances.

Les Chambres d'Hôtes :

Cette forme d'hébergement qui connaît un succès croissant auprès de la clientèle a été subventionnée à hauteur de 89 804 € ce qui conduira à la réalisation de 26 chambres d'hôtes réparties chez sept propriétaires.

Les Meublés de Tourisme :

Vingt deux projets de création de meublés (19 avec le label Gîtes de France et 3 avec le label Clévacances) ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 179 000 € de crédit.

Quatre de ces projets proposeront également une qualification particulière (neige – pêche ou accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et un projet sera réalisé dans une grange de caractère.

Les Gîtes d'Étape et de Séjours :

Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et le développement des activités de pleine nature a conduit à subventionner pour un montant total de 10 852 €, un projet de création d'un nouveau gîte d'étape.

Les aménagements touristiques :

Équipements touristiques :

Dix opérations ont été subventionnées pour un montant de 595 440 € concernant la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs, ce qui représente un investissement sur le département de 4 837 106 €.

Zones Nordiques :

20 500 € de subventions ont été attribuées sur le domaine de la Zone Nordique Lioran – Haute Planèze pour l'acquisition d'une dameuse.

Syndicats Mixtes à Vocation Touristique :

Le Département a contribué aux dépenses de cinq syndicats mixtes à vocation touristique (Garabit-Grandval, Saint-Etienne Cantalès, Puy-Mary, Super Lioran, Scénoparc Io), pour un montant global de : 181 826 € en investissement et 745 214 € en fonctionnement.

L'expertise touristique :

16 études ont été subventionnées pour un montant de 41 217 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques .





L'animation, la professionnalisation et la promotion touristique

Dans le cadre de ce programme, le Département a participé au financement de dix guides d'accueil intercommunaux conformes à la charte graphique départementale pour un montant d'engagement de 37 666 €. 18 organismes et associations à vocation touristique ont été soutenus pour un montant de 122 917 €, dont l'U.D.O.T.S.I., le Relais des Gîtes du Cantal, l'Observatoire Régional du Tourisme. L'office de tourisme du Lioran a bénéficié d'une subvention de 55 000 € et les offices de tourisme de d'un accompagnement de leur action de professionnalisation à hauteur de 227 000 €. Les opérations de promotion touristique conduites par le Comité Régional du Tourisme ont été soutenues pour 42 500 €, de même que le Comité Départemental du Tourisme à hauteur de 1 240 000 € pour les actions de promotion, d'animation des filières et d'appui à la commercialisation, 32 000 € pour le fonctionnement de l'Observatoire départemental du Tourisme, 90 000 € pour la gestion de l'Aire de Garabit. Par ailleurs un nouveau cadre d'intervention en faveur des ALT a été élaboré avec les différents partenaires pour 2007. Quinze manifestations touristiques d'intérêt départemental ont été financées à hauteur de 85 100 €.

La randonnée et le cyclotourisme

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a permis (hors financement des gîtes d'étape et de séjour) la réalisation de nombreuses opérations d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, soit en cumulé, près de 6 262 kms de sentiers financés, ainsi que la réalisation de douze topoguides de pays.

En 2006, plusieurs opérations ont fait l'objet d'une attention particulière : réhabilitation et l'entretien d'itinéraires, réédition du topoguide Volcan Cantalien, création de deux documents d'appel sur la randonnée et le cyclotourisme en lien avec le C.D.T. Le Conseil Général a également assuré la définition et le suivi technique de la réalisation du carnet de voyage « La Grande Traversée du Volcan à Vélo », tiré à 20 000 exemplaires. En outre, les travaux de mise en cohérence de la démarche du PDIPR avec la réflexion liée à la mise en place de la future Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, se sont poursuivis.

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL GENERAL

L'opération grand site national «Puy-Mary - Volcan du Cantal»

Le grand site du « PUY MARY VOLCAN DU CANTAL » poursuit la mise en œuvre de son programme d'actions. En 2006, le chantier de la Maison de site, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, a bien avancé permettant une ouverture au cours de l'été 2007.

Par ailleurs, le Conseil Général est un membre actif du Syndicat Mixte du Puy-Mary chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le programme d'action de l'Opération Grand Site National «Puy-Mary - Volcan du Cantal». A ce titre, le dossier a été retenu au titre des Pôles d'Excellence Rurale, permettant un soutien substantiel de l'Etat. La réalisation des centres d'interprétation est engagée, de même que les aménagements du délaissé de Saint-Cirgues et du Col de Serre.

Maison du Cantal à Garabit

L'animation du site est assurée par le Comité Départemental du Tourisme. Un appui plus conséquent sur une structure touristique de proximité (ALT du pays de Saint-Flour) est recherché.

Le Lioran

Les opérations suivantes ont été réalisées en 2006 sur les bâtiments du Lioran : extension du hangar à dameuses, réparation de la charpente de la toiture de la patinoire, achèvement des travaux de requalification du Village de Font de Cère. Par ailleurs, un programme d'aménagement et de mise en accessibilité des gares amont et aval du téléphérique a été initié et devrait voir un début d'exécution en 2007. Par ailleurs, un programme pluriannuel d'investissement à 10 ans a été élaboré suite à l'étude conduite, de manière à offrir une lisibilité des projets aux acteurs du site et à inscrire le Lioran dans les différents documents contractuels en cours d'évolution (CPER, Programme Opérationnel Européen).

Train Touristique

Le Conseil Général a finalisé en 2006 la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un train touristique sur la ligne ferroviaire désaffectée Bort les Orgues - Lugarde.





LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME : « Cantal Tourisme »

Le CDT du Cantal a une activité en terme d'accueil et de développement touristique, à ce titre il conduit les actions suivantes : Accueil porteurs de projet, Prospection d'investisseurs touristiques, Label Tourisme et Handicap , Label villes et villages fleuris, Gestion de la Maison du Cantal.

Il assure également le portage de l'Observatoire Départemental du Tourisme, qui a vocation à quantifier et qualifier l'offre et la demande touristiques : réaliser des enquêtes de conjoncture, assurer une bonne communication de ces données, informer les porteurs de projets.

Mais la mission principale du CDT demeure la promotion, la communication et le marketing. A ce titre de nombreuses éditions sont réalisées et cinq sites internet sont actifs. Une soixantaine de journalistes spécialisés, français ou étrangers, ont été accueillis. La lettre d'information de Cantal Tourisme a été lancée et de très nombreuses rencontres organisées sur les territoires pour faciliter les relations avec les prestataires. L'organisation et la coordination de la soirée de présentation de la nouvelle stratégie de Cantal Tourisme au Centre des congrès d'Aurillac a marqué un temps fort de l'année.

La fréquentation des sites Internet de Cantal Tourisme en 2006 :

Désignation	Nombre de pages lues	Nombre de visiteurs
cdt-cantal.fr :	12 548 441	161 578
cantal-tour.com :	559 423	37 349
cantal-peche.com (site fermé en octobre) :	165 458	9 976
cantal-randonnee.com (site fermé en octobre) :	545 252	19 773
handi-tourisme.com :	32 744	2 688

La promotion France a concerné les opérations suivantes :

Marseille	Salon du Tourisme	Février 2006
Bordeaux	Salon du Tourisme	Février 2006
Lyon	Mahana	Mars 2006
Paris	Salon de la Randonnée	Mars / Avril 2006
Montpellier	Micro-marché	Avril 2006

La promotion étrangère, quant à elle, a mis en œuvre le programme ci-après :

Pays-Bas	Newsletters Maison de la France / fréquence trimestrielle
Belgique	Salon des vacances de Bruxelles / Février
Allemagne	Scheckheft (Bus mailing) Art de vivre Avril
Grande-Bretagne	Conférence de presse « Vallée du Lot » à La Fromagerie à Londres / Octobre Démarche « Vallée de la Dordogne » / Janvier
Espagne	Opération de promotion Lozère Aveyron Cantal « Corazon verde de Francia » à Barcelone Insertion publicitaire dans le supplément « Que Fem » / Juin
Multi marchés	Club Nature / Février
Maison de la France	Journées partenariales / Juin





le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ENVIRONNEMENT

Le Conseil Général intervient dans les domaines de l'aménagement des espaces publics, de l'habitat, de l'environnement (eau, déchets, énergie, milieu naturels, animation et sensibilisation), de l'aménagement rural (aménagement foncier et pastoral) et du développement forestier (équipement et mise en valeur des massifs boisés). Avec la mise en œuvre des programmes du Fonds d'Équipement des Communes, des amendes de police, de la voirie rurale, et du déneigement, développée dans le chapitre suivant, 870 dossiers ont été traités pour une attribution d'aides totalisant 8 243 000 € de crédits engagés (848 dossiers, 7 051 000 € d'aides attribuées en 2005 à périmètre d'activités identique).

EAU

Les activités se traduisent par un soutien technique et financier aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de gestion des rivières et milieux aquatiques. Elles consistent en :

- une assistance technique, à travers la M.A.G.E., aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 250 visites conseils ou bilans)
- le suivi de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières Cère et Célé (en tout 30 points faisant l'objet de 6 à 10 mesures chacun dans l'année, par les techniciens de la M.A.G.E.);
- la mise en concertation, l'animation et l'accompagnement administratif et technique des plans locaux de production et de distribution de l'eau, engagés sur 9 secteurs prioritaires (100 communes) dans le cadre du programme Défi territorial ;
- la participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (4 Contrats de rivière, 2 projets de SAGE) ou de schémas locaux d'assainissement (16 nouveaux schémas engagés) ;
- la gestion de la programmation des aides aux démarches et équipements des collectivités dans ces domaines : 81 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (2 318 259 € de subventions attribuées), auxquelles s'ajoutent 8 projets sur le programme S.U.R (ex FNDAE) (265 488 € de subventions) ; 4 opérations de restauration et de gestion des espaces rivières (42 996 € de subventions) ; 6 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre de contrats de rivières (50 144 € de subventions).
- l'animation du groupe de compétence Eau regroupant l'ensemble des partenaires administratifs, techniques ou financiers, visant notamment une meilleure coordination, concertation des actions et valorisation des moyens financiers.

La concertation et la collaboration avec les services de l'État et les Agences de l'eau sont une constante sur la question de l'eau potable, mais aussi désormais au titre de l'assainissement des eaux usées en lien avec l'accélération de la mise en application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

DÉCHETS ET ÉNERGIE

Le Conseil Général a participé aux travaux du comité technique chargé de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers, en concertation avec les services de l'État. Cette compétence doit être transférée au terme de la révision du schéma.

Il a assuré la gestion du fonds départemental de maîtrise des déchets constitué avec l'A.D.E.M.E. 18 opérations ont bénéficié de ce soutien (229 037 € d'aides).

Le Plan bois-énergie et développement local s'est poursuivi en concertation avec l'A.D.E.M.E. et l'association Bois-Energie 15. 38 dossiers ont été traités dans ce programme (209 517 € de subventions attribuées).

Le plan soleil en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire poursuit son essor (98 dossiers pour 66165 € de subventions, contre 63 dossiers en 2005 pour 45 740 € de subventions, 27 dossiers en 2004 pour 17 915 € de subvention, 11 dossiers en 2003 pour 6 000 € de subventions)

PAYSAGES ET HABITAT

Ce domaine réserve une place importante au programme « Cœur de Village » soutenu de manière désormais exclusive par le Département. 4 nouveaux diagnostics ont été engagés (9 160 € de subventions), ils s'ajoutent aux 80 opérations initiées précédemment. 6 communes sont entrées dans la phase de conception du projet d'ensemble (15 473 € d'aides) et 14 ont engagé ou poursuivi des travaux d'aménagement (18 dossiers pour 383 811 € de subventions).

Le Conseil Général a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien :

- aux démarches OPAH (2 dossiers d'études préopérationnelles et 4 dossiers en phase d'animation : 119 100 €),
- à la réhabilitation des logements locatifs communaux (14 dossiers : 163 230 €),
- à la création de lotissements communaux (13 opérations : 326 717 €),
- à l'effacement des réseaux téléphoniques aériens (11 dossiers : 7 966 €),
- à la réhabilitation de logements par les créateurs ou repreneurs d'activités (5 dossiers : 23 250 €),
- à l'embellissement des abords de ferme (1 dossier : 877 €),
- aux chantiers internationaux de jeunes (13 chantiers aidés : 13 000 €).

Le Conseil Général s'appuie pour certains de ces programmes sur le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, dans le cadre de la convention de partenariat établie avec lui.



ANIMATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, chargé de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du département et du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement. Une convention d'objectif précisant les modalités de ce partenariat a été établie et signée. Par ailleurs, le service a instruit divers dossiers visant à la mise en place d'animations sur sites et à la promotion de l'environnement (8 dossiers : 53 344 €).

AMÉNAGEMENT RURAL ET DEVELOPPEMENT FORESTIER

La Loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux, a opéré le transfert global de la compétence aménagement foncier aux Départements, à compter du 1er janvier 2006, ainsi qu'une profonde réforme des procédures dans ce domaine. Ce transfert de compétence a été accompagné d'une mise à disposition transitoire de personnels d'État, définie par convention signée avec le Préfet. Dans ce cadre, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, placée sous la responsabilité du Département, a été instituée et les différentes organisations la constituant, ont été sollicitées pour les désignations et élections de leurs représentants. En plus de la préparation de l'engagement de nouvelles opérations, sous responsabilité du Département, le Conseil Général a assuré le suivi des quatre procédures de remembrement en cours (Saint-Projet-de-Salers, Andelat, Tiviers-Mentières et Alleuze) en partenariat avec la DDAF. Il a également assuré la gestion et l'instruction de divers programmes associés aux missions d'aménagement foncier :

- Le partenariat avec la «Mission haies» du C.R.P.F. s'est poursuivi à travers l'accompagnement des programmes d'aménagement foncier. La contribution financière du Département en faveur de la mise en œuvre de ce programme s'élève à 31 000 €.
- Le soutien aux échanges amiables (10 dossiers : 2 944 €), aux travaux connexes (4 dossiers : 204 778 €) et aux petites acquisitions foncières (10 dossiers : 2 130 €).

Le Conseil Général a par ailleurs accompagné 6 opérations d'aménagement de voirie pastorale ou d'aménagement en zone d'estive (41 791 €). Il a enfin confirmé son soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de desserte (59 dossiers : 76 590 € d'aides).

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la Santé animale, de la Qualité des produits alimentaires, de la Qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la Métrologie. En 2006, le Laboratoire s'est doté d'une nouvelle activité, les analyses de contrôle sanitaire des eaux, avec la mise en œuvre au 1er janvier du transfert de l'activité du laboratoire d'analyses d'eaux de la DDASS au Département. Ce transfert a constitué l'événement majeur de l'année 2006. Il s'est concrétisé par une augmentation de l'effectif de quatre personnes, par l'augmentation très importante du volume d'activité des deux unités de Microbiologie des Eaux et des Aliments et de Chimie des eaux et par la reprise du parc de matériel du laboratoire de la DDASS. L'effectif total du laboratoire en 2006 est de 31,6 ETP (Equivalent Temps Plein) représentés par 33 personnes.

Pour mettre en œuvre ces analyses :

- Le Laboratoire est donc désormais organisé en huit unités techniques : Immuno-sérologie, Microbiologie vétérinaire-Autopsie, Biologie Moléculaire, ESB, Microbiologie alimentaire et de l'eau, Chimie, Prélèvement de contrôle sanitaire de l'eau et Métrologie.

- Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 5 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 116 (bactériologie animale), 167 (analyses ESB - Tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires) et 100-1 (analyses physico-chimiques des eaux). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures.

- Le Laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'environnement (agrément 1 et 2) et le ministère de la santé ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.

Données tous secteurs confondus

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de dossiers	29 335	24 298	25 215	22 987	36 127
Nombre échantillons	468 281	404 315	365 913	338 630	311 972
Nombre paramètres	608 002	538 048	491 639	422 869	305 850

Ventilation de l'activité 2006 selon les unités techniques pour un CA total de 2 195 014 € (+15%)

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Echantillons	Paramètres	CA (€H.T.)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	2 501	2 861	8 499	749 727
	Immuno-sérologie	16 247	243 900	193 060	65 013
	Biologie moléculaire	3 615	23 322	6 262	151 958
	ESB	1 378	26 642	26 588	649 411
Alimentation	Microbiologie alimentaire	5 462	4 305	31 638	84 851
Eau - environnement	Chimie	3 900	4 305	24 733	82 916
	Contrôle sanitaire (prélèvement)	2 574	2 574	7 717	374 794
	Sous-traitance eau	341	341	6 590	
Métrologie	Métrologie	109	186	763	36 344



Il est à noter que dans plusieurs domaines le laboratoire intervient au-delà des frontières départementales, dans plus d'une quarantaine de départements, contribuant ainsi au rayonnement du département. En 2006, la subvention du Budget principal versée au Budget annexe du laboratoire nécessaire pour équilibrer le budget s'est élevée à 132.061 €, dont près de la moitié correspondant au report du déficit 2005. Le budget analytique de fonctionnement du laboratoire atteint l'équilibre en 2006. Ce sont d'une part les décalages entre facturations et encaissements, et d'autre part la prise en compte exceptionnelle de dépenses d'investissements consécutives à la reprise de l'activité « analyse de l'eau » qui expliquent les résultats comptables particuliers de 2006.



Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

CADRE DE VIE



L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Développement territorial

Approuvé le 12 juin 1998, le schéma départemental de développement local a donné lieu à la validation, lors des séances plénières du Conseil Général de janvier 1999 et de novembre 2004, des modalités d'intervention du Département en faveur de l'émergence, de l'animation et de la réalisation de projets de territoires. Près de onze millions d'euros ont ainsi été engagés dont environ cinq millions au titre de l'enveloppement de développement territorial. Dix contrats de développement ont été validés en 2006 avec les territoires du Cézallier, du Pays de Massiac, du Pays Gentiane, de la Planèze, du Pays de Pierrefort, du Pays de Murat, du Pays de Mours, de Cère et Goul en Carladès, de Montsalvy et de Margeride Truyère. En 2006, trente opérations pour un coût global de 6 733 166 €, ont reçu au titre de la DGI, un soutien d'un montant global de 1 181 671 €.

Le Fonds d'Équipement des Communes :

Le Fonds d'Équipement des Communes Urbaines est alimenté à hauteur de 401 170 €. Il est réservé aux communes d'Aurillac, Arpajon sur Cère, Saint-Flour et Mauriac, et a soutenu 5 opérations en 2006.

Le Fonds d'Équipement des Communes Rurales :

Doté de 2 140 930 €, le FEC rural a été réparti à l'issue de 25 réunions cantonales. Il a soutenu la réalisation de 221 projets.

Les autres soutiens

Ils ont concerné en 2006 les travaux de voirie rurale (14 projets financés pour un budget de 83 000 €), ainsi que le soutien en l'équipement de matériel de déneigement : 68 opérations ont été subventionnées à ce titre pour un montant de 275 800 €. 38 communes d'altitude ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie pour un montant de 31 482 € de subventions.

Le Conseil Général a également assuré la répartition du produit des amendes de police en faveur du programme de mise en sécurité des voies communales ou de stationnement pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. 46 communes ont ainsi bénéficié au total de 254 106 €.

Le Développement des activités pour l'Emploi des Jeunes

Des modalités spécifiques de soutien à l'emploi ont été mises en place par délibération du Conseil Général du 5 Novembre 2004, tant en faveur de la pérennisation des postes emplois jeunes que de la professionnalisation des territoires et des structures dont les missions relèvent des politiques prioritaires de développement de l'Assemblée Départementale : développements local, culturel, sportif, éducatif et touristique, plan Cybercantal 2, portage de repas à domicile.

12 postes ont été financés en 2006 :

- 10 au titre de nos engagements antérieurs relevant de l'ancien dispositif d'État : «Nouveaux services, nouveaux emplois».
- 2 au titre de notre soutien à l'emploi.

Les lignes régulières de transport

Le réseau des transports collectifs interurbains de voyageurs du CANTAL est constitué de 41 lignes régulières routières dont 38 sont conventionnées par le Département. L'intervention du Département en faveur du transporteur collectif au titre du soutien apporté à l'ensemble de ces lignes régulières s'élève pour 2006 à 187 392 €. Le Département a lancé en 2006 une étude pour la réorganisation du réseau des lignes régulières routières dont les conclusions ont été validées par l'Assemblée du 8 décembre 2006. La nouvelle définition du réseau armature se compose de trois types de services : les lignes fixes, les lignes d'élèves internes et les lignes sur réservation. Ces dernières nécessitent pour leur fonctionnement la mise en place d'une centrale de réservation. Le nouveau réseau permettra également la prise en charge des personnes à mobilité réduite conformément à la loi du 11 février 2005. Cette réorganisation du réseau s'accompagne d'une baisse des tarifs et de la mise en place d'une tarification simplifiée se déclinant en 4 zones. Ces dispositions seront mises en application au 1er septembre 2007 pour 25 lignes régulières. Le Département a apporté par ailleurs un soutien financier à sept EPCI qui ont mis en place un système de transport à la demande sur leur territoire. Cette intervention s'élève à 10 675 € pour 2006.



LA CULTURE

Outre les établissements dont nous avons la responsabilité : Médiathèque Départementale et Archives Départementales, l'engagement du Conseil Général s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Développement Culturel 2005-2007 et de la convention de moyens établie avec la DRAC Auvergne et la Région Auvergne. Trois axes le composent :

- **accompagner** les acteurs du territoire vers une meilleure structuration permettant une offre et des pratiques culturelles et artistiques facilitées pour tous au quotidien, toute l'année.
- **renforcer** la présence artistique et culturelle dans le Cantal dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature.
- **définir** et mettre en œuvre une politique patrimoniale départementale.

Plus précisément, en 2006, les actions menées ont concerné :

- La rénovation et la mise en valeur du patrimoine :
Monuments historiques : 29 opérations pour un montant de 254 132 €
Objets non protégés : 15 opérations pour un montant de 42 557 €
Patrimoine Rural Non Protégé public : 23 opérations pour un montant de 109 522 €
Patrimoine Rural Non Protégé privé : 25 opérations pour un montant de 64 399 €

Le plan pluriannuel de sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens a été élaboré en 2006 et validé par l'Assemblée Départementale le 1er février 2007.

- Le développement des pratiques et animations culturelles parmi lesquelles les pratiques musicales grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical. Dix écoles de musique accueillant plus de mille élèves ont été subventionnées en 2006 à hauteur de 213 413 €. L'élaboration du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, a été engagée avec un important travail d'état des lieux de l'enseignement musical et de l'enseignement chorégraphique dans le département. Il devrait trouver sa concrétisation en 2007. Par ailleurs, des projets fédérateurs relatifs à l'éducation artistique ont été engagés dans le cadre de la deuxième convention triennale signée le 9 mai 2006 avec notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne et l'Inspection d'Académie.

- Les conventions d'objectifs et la professionnalisation des acteurs :

Elles concernent d'une part la professionnalisation des agents de développement culturels, assistants de conservation, agents du patrimoine des bibliothèques.... et le développement de leurs interventions : conventions d'objectifs avec le Centre de Trielle, la Compagnie Tricot, le Théâtre Beliashe, l'Écomusée de la Margeride, la communauté de communes du Pays de Pierrefort, la Passerelle à Saint-Flour, la communauté de communes du Pays Gentiane, le collectif occitan, la Communauté de Communes Entre Cère et Rance. Elles touchent d'autre part le développement du Cinéma Itinérant. L'ensemble des actions ainsi engagées a représenté un investissement de 268 686 €.

- La diffusion du spectacle vivant dans le cadre du dispositif « Scènes en partage » qui a permis d'accueillir près de vingt compagnies professionnelles sur les communes d'Aurillac, Yolet, Jussac, Laroquebrou, Le Rouget, Saint-Flour, Valuéjols, Cézens, Gourdièges, Pierrefort, Allanche, Trizac, Riom-ès-Montagnes, Cheylade, Valette, Saint Amandin, Ydes, Lanobre, Maurs, Montsalvy, Cézens, Marchastel, Saint Martin Valmeroux, Champs sur Tarentaine, Valette, Gourdièges, Ruynes en Margeride pour un montant de subventions de 70 000 €.

LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le budget de la Médiathèque Départementale pour 2006 s'est élevé (en dépenses réalisées, et hors salaires) à 339 924 €, dont : 227 337 € en investissement et 112 587 € en fonctionnement. Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la Médiathèque Départementale a desservi 108 665 cantaliens sur 201 communes, soit un taux de couverture de 90,38 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 603 tournées. 279 305 documents ont ainsi été déposés dans les communes, qui ont à leur tour effectué 274 121 prêts à 32 722 usagers des services. 26 expositions ont été prêtées à 21 communes, et 11 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 44 dépositaires communaux.

Le fonds documentaire s'est accru de 10107 unités dont 5 800 livres (2 027 titres), 2 237 phonogrammes (1 186 titres), 1 405 DVD (733 titres), 138 cédéroms (64 titres), 10 DVD-ROM (5 titres) 517 jeux et jouets (429 titres), 4 nouvelles expositions ont été réalisées, 7 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier et 8 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire.

La médiathèque départementale a développé en 2006 les prestations non documentaires à destination des communes, autour de 4 axes :

- **Les prestations d'assistance technique** : l'aide à l'informatisation, l'aide à la construction (en 2006, 6 communes ont bénéficié de ces prestations : Massiac, Montsalvy, Naucelles, Pierrefort, Saint-Cernin et Saint-Paul-des-Landes).





- **L'accès aux ressources documentaires électroniques** : plusieurs aménagements techniques ont été conduits simultanément, dans 4 directions :

- Rendre le catalogue des fonds de la médiathèque départementale accessible à tous sur Internet. Les réservations documentaires effectuées directement en ligne (e-administration) sont en constante augmentation (551 unités fin 2006). Cet aménagement permettra la constitution progressive d'un réseau départemental de documentation, par la mise en commun des catalogues des bibliothèques informatisées (base CEDRIC).

- Fournir aux communes qui informatisent leur bibliothèque la possibilité de récupérer les notices catalographiques de la médiathèque départementale, afin d'alléger la rétroconversion de leur catalogue.

- Donner accès à la consultation de cédéroms, professionnels ou documentaires.

- Compléter les services de fourniture de ressources électroniques en ligne (REL). Ce nouveau service a vu le jour en juin 2006 lors de la signature de la convention de partenariat entre la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou et la médiathèque départementale. Les premières communes participantes sont Mauriac, Riom-ès-Montagnes, Chaudes-Aigues et Saint-Mamet.

- **Les actions de coopération** : collaborations habituelles avec les bibliothèques et médiathèques du réseau, renforcement du partenariat avec les autres services du Conseil Général intervenant dans le champ culturel, liens avec des partenaires institutionnels et les acteurs économiques du livre. Il en va enfin de même pour certains opérateurs moins « naturels » : CAF, UDAF, Cantal Expansion, maison d'arrêt d'Aurillac, fêtes et manifestations autour du jeu, manifestations départementales (Festival des Hautes Terres...).

- **La Médiathèque Départementale** est en outre responsable de l'élaboration et de l'exécution du volet « lecture publique » de la convention de développement culturel 2005-2007 DRAC / Conseil Général. A ce titre, le Conseil Général a organisé le 4ème Salon Départemental du Livre Jeunesse, qui a eu lieu à Naucelles les 12, 13 et 14 mai. La manifestation a accueilli sous chapiteau 20 auteurs et/ou illustrateurs d'albums pour enfants sur le stand de 5 libraires, exerçant dans tout le département. Le salon a comptabilisé 1 521 entrées. La Médiathèque assure aussi le suivi de la formation au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque qui a concerné en 2006 4 employés municipaux de bibliothèques. Elle a enfin mis en place le 2ème festival départemental de lecture à voix haute « Par monts et par mots » avec la collaboration technique et financière de la DRAC Auvergne. Cette seconde édition a eu lieu entre le 12 et 28 octobre 2006 dans 10 communes du département (la Maison d'Arrêt d'Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat, Salers, Saint-Flour, Lanobre, Ydes, Maurs, Saint-Mamet et Jussac) et avait pour thème : « Passions de femmes ».

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives, tout en exerçant au nom de l'Etat une fonction régalienne de contrôle scientifique et technique des archives publiques, indispensable à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine commun, joue un rôle de conseil à la disposition du réseau des « correspondants archives », pour répondre aux questions et donner des conseils théoriques ou pratiques à l'occasion de visites sur les lieux de conservation des archives des services publics. C'est ainsi que des réunions d'information sur les archives ont été organisées à l'attention des cadres de la direction départementale de l'équipement ainsi que de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. L'année 2006 a été marquée par l'ouverture au public de la nouvelle salle de consultation « Léonce Bouyssou ». Elle comporte 40 places, est accessible commodément en rez-de-jardin et permet la consultation d'un nombre accru d'usuels papier ainsi que de documents numérisés. Une cabine de consultation des documents audiovisuels en constitue une originalité. De l'avis général, cette réalisation répond aux besoins du public, et les témoignages de satisfaction sont nombreux.

Par ailleurs, le programme de lectures d'archives, de conférences, de rencontres et d'expositions a été soutenu, ce qui a permis une connaissance et une reconnaissance accrues du service dans le paysage culturel, institutionnel et associatif, avec, pour conséquences, des entrées d'archives publiques ou privées, des collectes facilitées d'archives orales. L'événement saillant, en terme d'acquisition d'archives, a été l'entrée des archives écrites, photographiques et sonores du musicien Joseph Canteloube, largement connu et reconnu. Un spectacle, « L'écho de Joseph Canteloube », a été organisé autour de sa musique au théâtre d'Aurillac, en collaboration avec l'ADMD.

Si l'année 2006 a été architecturale, l'année 2007 sera informatique. Les projets principaux sont la poursuite du microfilmage et le début de la numérisation des microfilms de l'état civil, l'acquisition d'un logiciel documentaire, l'achèvement de l'informatisation du catalogue papier de la bibliothèque.





L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE DU CANTAL

Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'Etat, l'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département.

De façon plus spécifique, une convention liant l'ADMD, le Conseil Général et l'Etat (DRAC Auvergne) précise les missions et les financements alloués. En 2006, l'ADMD a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 184 000 € pour le fonctionnement et les actions mises en œuvres. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne a financé l'association à hauteur de 54 185 €.

Les actions menées en 2006 s'orientent selon deux axes :

Centre de ressources pour la musique et la danse

- Information du public, par le biais d'un site internet, d'un centre de documentation et d'une base de données mise à jour en permanence,
- Conseil et accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales, des structures culturelles et des artistes amateurs ou professionnels.

Mise en œuvre de politiques de développement dans les domaines suivants :

- Education artistique en milieu scolaire : l'ADMD pilote deux projets fédérateurs départementaux, un dans le domaine de la musique et un dans le domaine de la danse, qui ont concerné en 2006, 16 classes. Des formations sur l'utilisation de la voix et des instruments de musique pour l'éveil artistique des tout-petits ont également été proposées aux professionnels de ce secteur.

- Pratique artistique et secteur social : un atelier chant est mené au sein des CAT d'Aurillac.

- Formation professionnelle : formation des enseignants au Diplôme d'Etudes Musicales ; accompagnement-formation individuel des professeurs de danse.

- Développement et structuration de l'enseignement : maîtrise d'œuvre du schéma départemental de l'enseignement musical 2005-2007 ; accompagnement technique de l'élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (volets musique et danse).

- Développement des pratiques amateurs : poursuite du programme de formation dans le domaine des pratiques vocales ; partenariat avec l'association Eclat pour l'organisation d'un stage de création transversal musique-danse; organisation des premières rencontres chorégraphiques départementales.

- Développement des musiques actuelles : organisation en partenariat avec la Haute-Loire du Big Jama (concerts et formations pour les groupes sélectionnés) ; développement du plan de formation Les Chantiers Sonores ; organisation d'actions de sensibilisation aux risques auditifs en direction des collégiens.

- Accueil d'artistes professionnels : accueil en partenariat avec les structures culturelles des compagnies de danse Lili Catharsis et Vilcanota pour un travail de création et de diffusion de spectacles ainsi que d'encadrement d'actions de découverte et de formation des publics.

- Partenariat avec les festivals régionaux Jazz Auvergne Festival et On connaît la Chanson est poursuivi.





LE SPORT

La deuxième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 17 mars 2005 entre l'État, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général, a été élaborée sur la base d'un bilan de réalisation des actions de la première charte et en concertation avec l'ensemble des partenaires du monde sportif. Cette charte, dont la durée correspond à la nouvelle olympiade 2005-2008, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- la pratique des jeunes,
- le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- la pratique de niveau national et régional,
- la prévention de la santé,
- la création d'emplois sportifs,
- la valorisation du Cantal à travers le sport,
- la mise en place d'une politique d'accueil des sportifs cantaliens.

La mise en œuvre de ces objectifs a représenté en 2006 un engagement financier de 980 648 € pour le Conseil Général, déclinés pour les postes principaux ainsi qu'il suit :

- Formation athlètes et cadres : 20 105 €, 19 comités en ont bénéficié,
- Organisation de manifestations sportives : 190 241 €, 182 structures en ont bénéficié,
- Frais de déplacement équipes et athlètes : 538 722 €, (en compétition nationale et régionale),
- Convention d'objectifs Comités Départementaux : 89 106 €, 14 contrats sont déjà signés avec le CDOS, la Gymnastique Volontaire, l'Escrime, l'USEP, l'UNSS, le Rugby, le Football, la Randonnée Pédestre, le Cyclotourisme, le Tennis, le Badminton, la Natation, le Judo, la Retraite Sportive.
- Écoles de sport : 42 500 €, 180 associations en ont bénéficié.

En outre, le Conseil Général met à disposition un animateur sportif dont les actions d'animation et d'encadrement sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport scolaire : USEP et UNSS.

LA VIE QUOTIDIENNE : LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 6 194 348 €, pour un budget de fonctionnement de 8 847 911 € et un budget d'investissement de 2 616 399 € en 2006. Les travaux de construction du centre de secours de Montsalvy et du centre d'intervention du Lioran sont en cours d'achèvement, l'extension du centre de secours de Saint-Cernin est terminée. Les travaux d'agrandissement et de restructuration des centres de Massiac et Maurs vont débiter prochainement. La construction du Centre de Secours Principal d'Aurillac sera portée directement par le Conseil Général.

L'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours

	INCENDIE		SECOURS À PERSONNES		ACCIDENTS DE LA CIRCULATION		OPERATIONS DIVERSES		TOTAL DES INTERVENTIONS	
	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation
2001	882		3457		1034		1811		7184	
2002	995	12,81	4150	20,05	989	-4,35	1375	-24,08	7509	4,52
2003	1434	44,12	4533	9,23	763	-22,85	1882	36,87	8612	14,69
2004	629	-56,14	3346	-26,19	851	11,53	2347	29,49	7173	16,17
2005	728	15,74	4050	21,04	670	-27,01	1241	-96,37	6689	-6,75
2006	634	-12,91	3869	-4,47	936	39,70	968	-22,00	6407	-4,22

Prévention contre les risques bâtimentaires

	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} groupe	Arrdt. Aurillac	Arrdt. Saint-Flour	Arrdt. Mauriac
Etude permis de construire	58	132	100	52	38
Visite de sécurité	220	143	224	97	42
Réunion de la commission			12	8	8



le Conseil Général chaque jour à vos côtés



Hôtel du Département
28, Av.Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
04 71 46 20 20
www.cg15.fr

